

Living Lab CIMER

Communautés inclusives de montagne et milieux ruraux pour le droit à une vie autonome.

Rapport CIMER Living Lab

10 Novembre 2025

Territoire d'exécution : Saint-Gaudens

« L'objectif de cette convention est de promouvoir, protéger et garantir la pleine jouissance, dans des conditions d'égalité, de tous les droits humains et libertés fondamentales pour toutes les personnes handicapées, et de promouvoir le respect de leur dignité inhérente.

Les personnes handicapées comprennent celles qui ont des déficiences physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles à long terme qui, lorsqu'elles interagissent avec diverses barrières, peuvent empêcher leur participation pleine et effective à la société, dans des conditions d'égalité avec les autres. »

Convention relative aux droits des personnes handicapées

Nations Unies

2006

Index

1. Présentation Renforcer les droits grâce à un meilleur soutien et à la coopération entre les différents acteurs de la communauté.....	5
2. Le droit de vivre de manière indépendante dans les zones montagneuses et rurales, axe central du projet CIMER. Justification de l'initiative	12
3. Living Lab CIMER : des espaces d'innovation participative pour rendre effectif le droit de vivre de manière indépendante dans des communautés plus inclusives	17
3.1. La méthodologie.....	17
3.2. Acteurs participants	18
3.3. Actions menées au cours des CIMER Labs Vital	19
3.4. Les dimensions de la valeur ajoutée pour chacun des séminaires Living Lab CIMER.....	20
3.5. Questions soulevées lors des dynamiques de groupe dans les séminaires des Living Lab CIMER	22
4. Description du territoire de Saint Gaudens.....	23
5. Résumé des principales propositions du Living Lab CIMER et matrice d'actions pour chaque apport de valeur.	36
5.1. Reconnaître la valeur fondamentale des personnes handicapées, de chaque personne unique et essentielle.....	36
5.2. Créer des environnements de vie et communautaires plus accueillants, accessibles et inclusifs, en encourageant une action résolue des institutions locales et des entités sociales du territoire, avec le leadership des élus locaux concernés.	37
5.3. Transformer les systèmes de services, dans toutes leurs dimensions (équipes professionnelles, centres, prestations économiques, produits et technologies d'assistance, logement, etc.) afin qu'ils répondent au droit de vivre de manière indépendante au sein de la communauté.	38
5.4. Hiérarchisation des actions selon des critères d'impact et de faisabilité	39
6. Conclusions des contributions des séminaires du Living Lab CIMER.	40
7. Annexe I. Principales conclusions des résultats de l'enquête en ligne sur la vie autonome dans la région de Saint-Gaudens.	52
8. Annexe II. Résultats des évaluations des séminaires et de l'ensemble du laboratoire vivant CIMER.....	Erreur ! Signet non défini.

9.	Annexe III. Contributions à chacun des séminaires	68
9.1.	Ensemble des contributions du séminaire 1 Reconnaître la valeur fondamentale des personnes handicapées, de chaque personne unique et essentielle	68
9.2.	Ensemble des contributions du séminaire 2 Créer des environnements de vie et communautaires plus accueillants, accessibles et inclusifs.	77
9.3.	Ensemble des contributions du séminaire 3 Transformer les systèmes de services, dans toutes leurs dimensions, afin qu'ils répondent au droit de vivre de manière indépendante au sein de la communauté.	90
9.4.	Ensemble des contributions du séminaire 4 « Priorisation des propositions d'action du laboratoire vivant CIMER et gouvernance en faveur de la vie autonome”	96
10.	Annexe IV. Enquêtes.....	105
10.1.	Enquête en ligne sur la vie autonome sur le territoire	115
10.2.	Enquêtes d'évaluation des séminaires du laboratoire vivant	121
11.	Annexe V. Liste des participants.....	123

1. Présentation « Croître en droits grâce à de meilleurs soutiens et à la coopération entre différents acteurs de la communauté »

Le CIMER est né d'une initiative de coopération entre différents territoires des Pyrénées et des zones rurales voisines, impulsée par un ensemble d'entités sociales et d'institutions publiques qui partagent des projets basés sur l'inclusion sociale et les droits humains.

5

Le principal objectif du CIMER est de « promouvoir la création de niveaux élevés d'inclusion dans les territoires montagneux et ruraux afin que les personnes handicapées, dépendantes, âgées et/ou en situation de fragilité puissent exercer pleinement leur droit à une vie autonome dans leur communauté, sans être obligées de quitter leur domicile, leur lieu de vie ». Cet objectif est conforme à l'article 19 de la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées (ONU, 2006).

C'est l'objectif premier de la conception et de la mise en œuvre des laboratoires vivants. Un objectif qui doit permettre **aux villages et aux villes des Pyrénées de devenir des communautés inclusives, où chaque personne peut mener à bien son projet de vie, quels que soient son âge et ses capacités.**

Que voulons-nous dire lorsque nous parlons de :

Vie autonome

L'article 19 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées le reconnaît comme « *le droit de toutes les personnes handicapées de vivre dans la communauté, dans des conditions d'égalité avec les autres* ».

Le **mouvement pour la vie autonome** a vu le jour dans le but de surmonter les barrières physiques, sociales et psychologiques qui empêchent les personnes handicapées de participer à tous les aspects de la vie personnelle, économique, politique, culturelle et sociale dans des conditions d'égalité et de liberté.

Ses aspects clés sont les suivants :

1. **Avoir les mêmes opportunités que le reste de la société.**
2. **Pouvoir décider de sa propre vie, choisir où vivre et avec qui vivre, et pouvoir développer son propre projet de vie.**
3. **Participer activement à la vie de la communauté.**
4. **Bénéficier du soutien nécessaire.**
5. **Avoir accès aux services de la communauté de manière inclusive.**

Que voulons-nous dire lorsque nous parlons de :

Projet de vie autonome

Un **projet de vie** est le sens, la raison ou l'objectif que nous avons en tant qu'individus par rapport à notre propre existence et au rôle que nous occupons dans le monde. Il permet de mener une vie épanouie en tenant compte des désirs et des objectifs dans les différents domaines de la vie, tant personnelle que sociale.

Basé sur les principes de **dignité, d'autonomie, d'autodétermination et d'autonomisation**, le **projet de vie autonome découle de** la nécessité de veiller aux droits des personnes handicapées ou dépendantes à être les acteurs de leur propre vie et à pouvoir prendre des décisions qui leur permettent d'exercer et de développer leurs objectifs et leurs capacités, et à être respectées dans ce droit.

Ses aspects clés sont les suivants :

6. **Le projet de vie sera basé sur ce que chaque personne considère comme essentiel pour elle-même, dans la cohérence et le respect des autres.**
7. **Il tiendra compte des capacités propres à chacun, ainsi que du processus de formation tout au long de la vie.**
8. **Il fera usage des ressources nécessaires à son développement.**

Que voulons-nous dire lorsque nous parlons de :

Communautés inclusives

Une **communauté inclusive** est une communauté dans laquelle l'ensemble des relations, des équipements, des espaces et des ressources qu'elle génère se caractérisent par leur **accessibilité** à tous ses membres, en tenant compte de toute leur diversité. Ils doivent être compréhensibles, utilisables et praticables par tous dans des conditions de sécurité et de confort, et de la manière la plus autonome et la plus naturelle possible.

Au-delà du lien territorial, une communauté inclusive implique la coexistence et facilite la **participation** de tous à divers intérêts, usages et espaces communs, quelle que soit la réalité individuelle.

En même temps, cela devient les droits et les devoirs de l'ensemble de la communauté : les individus, l'environnement proche (famille, voisins et amis), la communauté (acteurs professionnels, spécialistes et ensemble des personnes qui exercent divers rôles communautaires), les institutions et les administrations.

Ses aspects clés sont les suivants :

1. **La communauté inclusive veille au droit à la participation effective des personnes handicapées, dépendantes et/ou fragiles, dans tous les aspects de la vie personnelle, économique, politique, culturelle et sociale, dans des conditions d'égalité et de liberté.**
2. **Elle garantit l'accessibilité universelle (physique, auditive, cognitive et visuelle) et d'autres aspects fondamentaux qui permettent une inclusion effective, tels que la disponibilité économique, l'accès au logement et la disponibilité de supports.**
3. **Une communauté inclusive exerce, met en œuvre et sensibilise aux droits et devoirs liés à la vie autonome à partir de tous les actifs et avec la participation de l'ensemble de la communauté.**

Que voulons-nous dire lorsque nous parlons de :

Désinstitutionnalisation

Conformément à ses observations n° 5 sur le droit de vivre de manière indépendante dans la communauté, le Comité des Nations unies sur les droits des personnes handicapées¹, statue ce qui suit :

À cet égard, le Comité affirme que « les États parties doivent adopter une stratégie et un plan d'action concret pour la **désinstitutionnalisation**, qui doit inclure l'obligation d'introduire des réformes structurelles afin d'améliorer l'accessibilité des personnes handicapées dans la communauté et de sensibiliser tous les membres de la société à l'inclusion de ces personnes dans la communauté. La désinstitutionnalisation nécessite également une transformation systémique, qui comprend la fermeture d'institutions et la suppression des règles d'institutionnalisation dans le cadre d'une stratégie globale, ainsi que la mise en place d'une série de services de soutien personnalisés, y compris des plans de transition individualisés avec des budgets et des délais, ainsi que des services de soutien inclusifs. En outre, il est essentiel pour la désinstitutionnalisation de garantir la disponibilité d'un nombre suffisant de logements accessibles et abordables, y compris des logements familiaux.

Tout comme l'importance d'une stratégie communautaire, telle que celle proposée dans le projet CIMER, est considérée comme un aspect clé, tout comme une transformation profonde des systèmes actuels de services et de soutien. Une transformation qui devra être intense en ce qui concerne les centres résidentiels, en procédant, par le biais d'un processus de transition, à leur fermeture lorsque cela est nécessaire ou à des réformes profondes afin qu'ils deviennent des logements communautaires avec des aides.

¹<http://www.convenciondiscapacidad.es/wp-content/uploads/2019/01/Observacion-5-Art%C3%ADculo-19-Vida-independiente.pdf>

À cette fin, les lignes d'action qui composent le CIMER s'articuleront autour de **trois axes transversaux** :

10



C'est ainsi que, dans cette optique des droits et de la liberté dont toute personne doit pouvoir jouir, le **Living Lab CIMER pour la vie autonome dans la communauté** a été créé, dont l'objectif principal est de progresser dans **quatre dimensions d'apport de valeur** :

- 1 Reconnaître la valeur fondamentale des personnes handicapées, dépendantes, âgées et/ou en situation de fragilité comme unique et essentielle**, dans la réalisation de leur projet de vie indépendante dans la communauté, à partir d'une prise de conscience croissante de leurs atouts et de leur potentiel.
- 2 Créer des environnements de vie et communautaires plus accueillants, accessibles et inclusifs**, en encourageant une action résolue des institutions locales et des entités sociales du territoire, sous la direction des élus locaux concernés.
- 3 Sensibiliser et responsabiliser les personnes handicapées, dépendantes, âgées et/ou fragiles, les élus, les professionnels et les organismes de soutien** en matière de compréhension, de capacités et de ressources afin de mieux accompagner les personnes ayant des projets de vie autonome, tant au niveau individuel que dans la transformation des environnements de vie et communautaires.
- 4 Transformer les systèmes de services**, dans toutes leurs dimensions (équipes professionnelles, centres, prestations économiques, produits et technologies d'aide, logement, etc.) afin qu'ils répondent au droit de vivre de manière indépendante au sein de la communauté.

Nous remercions donc les personnes qui participent à ce Living Lab CIMER, qui permettra d'ouvrir de nouvelles perspectives et de générer des propositions pour **faire progresser les droits grâce à l'autonomisation, à l'amélioration des services et des aides et à la transformation des environnements de vie et communautaires**.

2. Le droit de vivre de manière indépendante dans les zones montagneuses et rurales, axe central du projet CIMER. Justification de l'initiative

12

Le droit de vivre de manière indépendante et d'être inclus dans la communauté est un droit reconnu par les États parties qui ont signé et ratifié la **Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées**², adoptée en 2006 au siège des Nations unies. Plus précisément, son article 19 reconnaît « *le droit de toutes les personnes handicapées de vivre dans la communauté, dans des conditions d'égalité avec les autres* ».

LA CONVENTION DES NATIONS UNIES RELATIVE AUX DROITS DES PERSONNES...

1. **Choisir où vous voulez vivre et avec qui vous voulez vivre.**
2. **Bénéficier du soutien dont vous avez besoin.**
3. **Accéder aux services de la communauté de manière inclusive.**

Ce droit, au cœur du projet CIMER, s'accompagne d'autres principes et droits clairement formulés dans la Convention des Nations Unies précitée : les principes énoncés à l'article 3, la prise de conscience mentionnée à l'article 8, les conditions de base en matière d'accessibilité énoncées à l'article 9 ; la mobilité personnelle (article 20), les mandats pour parvenir à une éducation inclusive (article 24), la promotion de la santé et l'accès complet au système de santé (article 25), les services d'habilitation et de réadaptation (article 26), le droit au travail et à l'emploi (article 27), la protection sociale et les prestations pour un niveau de vie adéquat (article 28). Tout cela en garantissant aux personnes handicapées ou dépendantes un accès et une participation pleins et effectifs à la vie politique et publique (article 29) dans des conditions d'égalité effective et de non-discrimination (article 5).

² <https://www.boe.es/boe/dias/2008/04/21/pdfs/A20648-20659.pdf>

L'Union européenne, dans ses cadres juridiques fondamentaux, « reconnaît et respecte le droit des personnes handicapées à bénéficier de mesures garantissant leur autonomie, leur intégration sociale et professionnelle et leur participation à la vie de la communauté »³ ; elle a également formulé des avis et des recommandations visant à progresser vers des systèmes de services et de soutiens garantissant une vie indépendante au sein de la communauté. Ces propositions préconisent également une désinstitutionnalisation progressive et, par conséquent, une plus grande diversification des types de services et de soutiens reconnus par les pouvoirs publics.

13

En mettant particulièrement l'accent sur les zones rurales, la **stratégie européenne en faveur des droits des personnes handicapées 2021-2030**⁴ a pour objectif principal de développer l'autonomie et de renforcer les services communautaires. En ce qui concerne cet objectif, les constatations suivantes sont faites :

« Les services d'aide généraux doivent être inclusifs et accessibles aux enfants handicapés et aux personnes âgées, et doivent tenir compte du genre et de la culture.

*Cependant, de nombreuses personnes handicapées, adultes et enfants, sont exclues de la vie communautaire et n'ont aucun contrôle sur leur vie quotidienne, en particulier celles qui vivent dans des institutions. Cela s'explique principalement par l'insuffisance des services communautaires adaptés, des logements et des aides techniques, ainsi que par la disponibilité limitée du soutien aux familles et de l'assistance personnelle, en particulier dans le domaine de la santé mentale. **La situation est particulièrement difficile dans les zones reculées et rurales.** La pandémie de COVID-19 a mis en évidence et exacerbé les difficultés rencontrées par les personnes vivant en institution.*

*La qualité des services varie entre les États membres et au sein de chacun d'entre eux. En outre, le secteur est touché par une pénurie de personnel et des conditions de travail difficiles. **Les personnes âgées handicapées vivant dans les zones rurales sont plus susceptibles de bénéficier de services sociaux et de santé insuffisants.** Le livre vert sur le vieillissement a souligné la **nécessité***

³Article 26 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.http://www.europarl.europa.eu/charter/pdf/text_es.pdf

⁴<https://www.observatoriodeladiscapacidad.info/estrategia-sobre-los-derechos-de-las-personas-con-discapacidad-para-2021-2030/>

de garantir l'accès à ces services dans les zones à faible densité de population, et cette question sera à nouveau abordée dans la vision à long terme pour les zones rurales.

Par ailleurs, le fait que les personnes handicapées puissent mener une vie indépendante au sein de la communauté constitue un grand pas en avant dans l'exercice de leurs droits, mais aussi une réponse qui repose sur une gouvernance participative et un engagement global en faveur de la durabilité, comme le stipule le **Comité international des droits des personnes handicapées** dans son observation générale n° 5 (2017) sur le droit de vivre de manière indépendante et d'être inclus dans la communauté⁵. Ainsi, aux paragraphes 44 et 58, il formule l'avis suivant :

Les États parties ont l'obligation immédiate d'engager une planification stratégique, assortie de délais appropriés et de ressources suffisantes, en consultation étroite et respectueuse avec les organisations représentant les personnes handicapées, afin de remplacer tout environnement institutionnalisé par des services d'aide à la vie autonome. La marge d'appréciation des États parties concerne la mise en œuvre des programmes, mais pas la question du remplacement. Les États parties doivent élaborer des plans de transition en consultation directe avec les personnes handicapées, par l'intermédiaire de leurs organisations représentatives, afin d'assurer la pleine inclusion de ces personnes dans la communauté.

La désinstitutionnalisation nécessite également une transformation systémique, qui comprend la fermeture d'institutions et la suppression des règles d'institutionnalisation dans le cadre d'une stratégie globale, ainsi que la mise en place d'une série de services d'aide personnalisés, y compris des plans de transition individualisés assortis de budgets et de délais, ainsi que des services d'aide inclusifs. Par conséquent, une approche interinstitutionnelle coordonnée est nécessaire pour mener à bien les réformes, les budgets et les changements d'attitude à tous les niveaux et dans tous les secteurs du gouvernement, y compris les autorités locales.

Plus précisément, le paragraphe 13 de cet avis fait directement référence à la nécessité de **technologies d'assistance à la vie autonome** qui respectent pleinement les droits des personnes handicapées :

⁵ https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=CRPD/C/GC/5&Lang=en

« 13. L'égalité et la non-discrimination sont des principes fondamentaux du droit international des droits de l'homme et sont consacrés dans tous les instruments fondamentaux relatifs aux droits de l'homme. Dans son observation générale, le Comité des droits économiques, sociaux et culturels souligne que « la ségrégation et l'isolement résultant de l'imposition d'obstacles physiques et sociaux » sont considérés comme une discrimination. Il souligne également, en relation avec l'article 11, que **le droit à un niveau de vie suffisant comprend** non seulement l'accès à des conditions égales à une alimentation adéquate, à un logement accessible et à d'autres besoins matériels de base, mais aussi **la disponibilité de services d'appui et de ressources et technologies auxiliaires qui respectent pleinement les droits humains des personnes handicapées.** »

Par ailleurs, l'**Agenda mondial 2030 pour le développement durable**, adopté en 2015 par l'Assemblée générale des Nations unies, intègre la promotion des droits humains de manière transversale et proclame : « Nous aspirons à un monde où le respect des droits humains et de la dignité des personnes, l'état de droit, la justice, l'égalité et la non-discrimination sont universels ; où l'égalité des chances permette à chacun de réaliser pleinement son potentiel et contribue à la prospérité partagée ; un monde qui investit dans son enfance et où tous les enfants grandissent à l'abri de la violence et de l'exploitation ; une pleine égalité entre les sexes et l'élimination de tous les obstacles juridiques, sociaux et économiques qui empêchent leur autonomisation ; un monde juste, équitable, tolérant, ouvert et socialement inclusif, où les besoins des plus vulnérables sont pris en compte ». Un programme qui se concrétise dans les 17 objectifs de développement durable bien connus, qui se traduisent à leur tour en cibles :

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



16

Les compétences pour la vie : une initiative de l'OMS pour la santé et le bien-être

Le projet CIMER apportera une grande valeur ajoutée à la santé des personnes et des communautés où il sera mis en œuvre. La participation active des citoyens d'un territoire au progrès et à la réalisation des droits constitue un atout majeur, déjà reconnu par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) il y a plusieurs décennies.

À cet égard, nous soulignons qu'en 1993, la Division de la santé mentale de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a officiellement lancé l'Initiative internationale pour l'éducation aux compétences de vie dans les écoles (Life Skills Education in Schools), dans le but de diffuser l'enseignement d'un ensemble générique de dix compétences psychosociales considérées comme importantes pour la promotion des compétences psychosociales des jeunes, qu'elle a appelées « compétences de vie ». Les dix compétences proposées étaient les suivantes : **prise de décision, résolution de problèmes, pensée créative, pensée critique, communication efficace, relations interpersonnelles, connaissance de soi, empathie, gestion des émotions et gestion du stress.**

L'initiative de l'OMS reposait sur deux prémisses principales. Premièrement, l'importance des compétences psychosociales dans la promotion de la santé, en termes de bien-être physique, mental et social des personnes. Deuxièmement, en raison des changements sociaux, culturels et familiaux de ces dernières années, on ne peut pas supposer que l'apprentissage spontané des compétences psychosociales par les enfants d'aujourd'hui soit suffisant. L'OMS a donc proposé que l'enseignement des dix compétences occupe une place spécifique dans le contexte de l'éducation formelle.

Une nouvelle publication de l'OMS datant de 2003 a défini plus précisément ce que signifiait le caractère psychosocial des compétences de vie, en affirmant que « ces compétences peuvent s'appliquer au domaine des actions personnelles, de l'interaction avec les autres ou des actions nécessaires pour transformer l'environnement, de manière à ce qu'il soit favorable à la santé et au bien-être ».

Pour toutes ces raisons, progresser dans la réalisation effective du droit de vivre de manière indépendante dans des communautés inclusives, et l'activisme social qu'implique un projet comme CIMER, créera de meilleures conditions de santé communautaire et un environnement social avec un niveau plus élevé de conscience et d'engagement.

3. Living Lab CIMER : des espaces d'innovation participative pour rendre effectif le droit de vivre de manière indépendante dans des communautés plus inclusives

3.1. La méthodologie

La méthodologie appliquée dans les Living Labs de CIMER avait pour objectif spécifique : d'offrir des espaces d'innovation participative, **basés sur l'expérience de vie des participants**, afin de créer de meilleures conditions pour la réalisation effective du droit de vivre de manière indépendante dans des communautés plus inclusives.

Les critères d'application de cette méthodologie d'innovation participative sont basés sur :

- Fournir des espaces d'innovation avec des méthodologies participatives et de coexistence qui offrent un soutien et un accompagnement pour faciliter les projets personnels de vie autonome.
- Contribuer à la création de nouveaux modèles sociaux qui permettent des communautés plus conscientes, créatives, inclusives et impliquées dans leur propre progrès et celui du monde en général en ce qui concerne les processus de vie autonome dans la communauté et en impliquant les différents domaines qui la composent.
- Promouvoir que les besoins, les propositions et les réponses sociales pour la vie autonome naissent des expériences vitales des personnes **handicapées, dépendantes, âgées et/ou fragiles** et des connaissances expertes des professionnels et autres acteurs clés de la communauté.
- Offrir à la communauté, aux entités sociales et aux institutions publiques un espace de référence dans le domaine de la vie autonome dans la communauté.

18

3.2. Acteurs participants

Pour la réalisation des séminaires living lab CIMER, conformément aux caractéristiques du projet, les acteurs suivants de chaque territoire respectif ont participé :

1. Personnes handicapées, dépendantes, âgées et/ou fragiles qui mènent ou souhaitent consolider ou mener un projet de vie autonome dans la communauté.
2. Personnes de l'entourage des personnes handicapées, dépendantes, âgées et/ou fragiles ayant des projets de vie autonome dans la communauté.

3. Des professionnels experts en services sociaux ou dans d'autres domaines d'accompagnement, de soutien ou d'action en accord et engagés en faveur du droit de vivre de manière indépendante dans la communauté.
4. Personnes élues représentant les institutions publiques du territoire concerné, tant au niveau municipal, régional, départemental ou gouvernemental compétent en matière de handicap, de dépendance et de services sociaux.
5. Représentants des entités partenaires du CIMER sur leur territoire respectif.
6. Représentants d'institutions et d'entités associées au CIMER sur leur territoire respectif.
7. Représentants d'autres entités sociales du territoire, principalement dans les domaines du handicap, de la dépendance ou du troisième âge.
8. D'autres personnes, acteurs clés de la communauté - tels que ceux du secteur de l'éducation, de la communication ou du monde des affaires - ou experts dans l'application effective du droit de vivre de manière indépendante dans la communauté, que chaque territoire décide d'inviter à participer.

3.3. Actions menées au cours des cimer labs vitales

1. **5 séminaires de travail avec l'ensemble des acteurs participants**, dans chaque territoire, abordant les domaines clés de l'objectif du CIMER, animés par des experts en dynamisation participative.
2. **Enquête en ligne auprès des participants** aux laboratoires vivants **et d'autres personnes** qui, bien que ne participant pas aux laboratoires vivants, ont été considérées par les entités comme ayant contribué à l'ensemble du CIMER en lien avec son objectif, en recueillant des informations liées aux objectifs et aux finalités du CIMER. Elle a été réalisée au cours des différents séminaires. Les entités ont facilité le processus des enquêtes auprès des participants et ont apporté leur aide aux personnes qui en avaient besoin pour les remplir. L'exploitation des données a été réalisée par les animateurs et animatrices.

3. **Entretien sur l'expérience de vie de deux participants** aux laboratoires vivants. Il recueille, à titre de témoignage, des contributions relatives aux expériences liées à l'objectif du CIMER. Il a été réalisé en présentiel lors du dernier séminaire. Les entités ont facilité le processus des enquêtes auprès des participants et ont apporté leur aide aux personnes qui en avaient besoin pour les remplir. L'exploitation des données a été réalisée par les animateurs et animatrices.
4. **Enquêtes d'évaluation des séminaires et de leur ensemble, par les participants** aux laboratoires vivants. Elles ont été réalisées lors de tous les séminaires. Les entités ont facilité la procédure des enquêtes auprès des participants et ont apporté leur aide à ceux qui en avaient besoin pour les remplir.

3.4. Les dimensions de la contribution à la valeur ajoutée pour chacun des séminaires du laboratoire vital

Les dimensions de la valeur ajoutée pour chacun des séminaires organisés dans le cadre du laboratoire vivant CIMER sont décrites ci-dessous :

1. Séminaire sur la reconnaissance de la valeur fondamentale des personnes handicapées.

Ce séminaire des Living Lab CIMER, auquel ont participé tous les acteurs prévus, a mis l'accent sur la première dimension de la valeur ajoutée décrite ci-dessus :

Reconnaître la valeur fondamentale des personnes handicapées, de chaque personne unique et essentielle, dans la réalisation de leur projet de vie indépendante au sein de la communauté, à partir d'une conscience croissante de leurs atouts et de leur potentiel.

Dans ce séminaire, outre le droit de vivre de manière indépendante dans la communauté - article 19 de la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées - les articles 1, 3 et 8 ont été pris en compte.

2. Séminaire sur la création d'environnements de vie et communautaires plus accueillants, accessibles et inclusifs.

Ce troisième séminaire des Living Lab CIMER, auquel ont participé tous les acteurs prévus, s'est concentré sur la deuxième dimension de la contribution de valeur décrite ci-dessus :

Créer des environnements de vie et communautaires plus accueillants, accessibles et inclusifs, en encourageant une action résolue des institutions locales et des entités sociales du territoire, sous la direction des élus locaux concernés.

Dans ce séminaire, outre le droit de vivre de manière indépendante dans la communauté - article 19 de la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées - les articles 5, 6, 8, 9, 20, 21, 29 et 30 ont été particulièrement pris en compte.

21

3. Séminaire sur la transformation des systèmes de services afin qu'ils répondent au droit de vivre de manière indépendante dans la communauté.

Ce cinquième séminaire des Living Lab CIMER, auquel ont participé tous les acteurs prévus, a mis l'accent sur la quatrième dimension de la contribution de valeur décrite ci-dessus :

Transformer les systèmes de services, dans toutes leurs dimensions (équipes professionnelles, centres, prestations économiques, produits et technologies d'assistance, logement, etc.) afin qu'ils répondent au droit de vivre de manière indépendante au sein de la communauté.

Dans ce séminaire, outre le droit de vivre de manière indépendante dans la communauté (article 19 de la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées), les articles 12, 22, 24, 25, 26, 27 et 28 ont été particulièrement pris en compte.

4. Séminaire sur la sensibilisation et l'autonomisation des élus, des professionnels et des organismes de soutien.

Ce séminaire des Living Lab CIMER auquel ont participé tous les acteurs prévus, a mis l'accent sur la troisième dimension de la contribution de valeur décrite ci-dessus : **sensibiliser et responsabiliser les élus, les professionnels et les organismes de soutien** en matière de compréhension, de capacités et de ressources afin de mieux accompagner les personnes ayant des projets de vie autonome, tant au niveau individuel que dans la transformation des environnements de vie et communautaires.

Outre le droit de vivre de manière indépendante dans la communauté (article 19 de la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées), ce séminaire a pris en compte l'ensemble de la Convention, en accordant une attention particulière aux articles 1, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9.

3.5. Questions soulevées lors des dynamiques de groupe dans les séminaires des Living Lab CIMER

La méthodologie utilisée pour les sessions du séminaire, telle que décrite, vise à développer la compréhension des idées et des concepts clés liés à la dimension de valeur sur laquelle se concentre le travail et à développer une dynamique de groupe participative basée sur les expériences de vie des participants. La dynamique de groupe se concrétise en 5 étapes qui se déroulent en petits groupes et font l'objet d'une mise en commun entre tous les participants. Les différentes étapes sont décrites ci-dessous :

Une fois l'introduction et la compréhension de la dimension de la valeur et des aspects clés associés réalisées, une dynamique est mise en place pour mener à bien les étapes décrites ci-dessous :

1. Identification des obstacles et des difficultés

Dans un premier temps, les participants identifient les obstacles et les difficultés qui empêchent la reconnaissance de la valeur fondamentale des personnes handicapées dans la réalisation de leur projet de vie autonome au sein de la communauté.

2. Hiérarchisation des obstacles et des difficultés

Dans un deuxième temps, les participants hiérarchisent les obstacles identifiés en fonction de leur importance.

3. Actions ou propositions pour surmonter les difficultés

Dans un troisième temps, les participants formulent des propositions pour répondre aux difficultés que vous avez classées par ordre de priorité.

23

4. Hiérarchisation des actions ou propositions

Ils hiérarchisent ensuite les actions ou propositions qu'ils considèrent comme les plus importantes.

5. Concrétisation des actions ou propositions

Pour conclure le travail en petits groupes, une concrétisation plus détaillée des actions ou propositions prioritaires est réalisée.

6. Mise en commun avec l'ensemble des participants

Le séminaire se termine par une mise en commun des actions que chaque groupe a priorisées et concrétisées.

4. Description du territoire de Saint-Gaudens

4.1. Description :



La **Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges (5C)** est un territoire rural situé dans le sud du département de la **Haute-Garonne**, en région **Occitanie**, s'étendant jusqu'aux contreforts du massif des **Pyrénées**.

Elle a été créée le **1er janvier 2017** dans le cadre de la **loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République)**, qui imposait une taille minimale de 15 000 habitants aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Cette réforme a conduit à la fusion de cinq intercommunalités : la **Communauté de Communes du Saint-Gaudinois**, du **Nébouzan-Rivière-Verdun**, des **Terres d'Aurignac**, du **Boulonnais** et des **Portes du Comminges**¹.

Saint-Gaudens, sous-préfecture du département, en constitue le **centre administratif et économique**. Nichée sur une colline dominant la vallée de la Garonne, la ville offre une position stratégique entre **Toulouse**, **Tarbes** et les **vallées pyrénéennes**, à proximité de

l'Espagne. Le territoire se caractérise par un **paysage vallonné**, alternant **zones agricoles**, **espaces forestiers** et **villages dispersés**, traduisant un fort enracinement rural et une tradition de solidarité communautaire.

4.2. Population actuelle :

Selon les données de l'**INSEE (2019)**, la population totale du territoire s'élève à environ **47 000 habitants**, répartis de manière très inégale : la ville de **Saint-Gaudens** concentre près d'un quart de la population totale avec **11 773 habitants²**, tandis que la majorité des communes comptent moins de 500 habitants.

Le territoire présente une **structure démographique vieillissante**. Les **jeunes de moins de 30 ans** représentent 28 % de la population, une proportion inférieure à celle du département (39 %) et de la région (33 %). À l'inverse, la part des **personnes âgées de 65 ans et plus** atteint **29,4 %**, soit presque le double de la moyenne départementale (16 %)³.

Les **personnes âgées de 75 ans ou plus** représentent une part particulièrement importante (plus de 6 700 habitants), notamment dans les petites communes rurales où cette proportion dépasse parfois 20 %.

Entre 2013 et 2019, la population a augmenté très légèrement (+0,1 % par an), un rythme bien inférieur à celui de la Haute-Garonne (+1,5 %) et de l'Occitanie (+0,9 %)⁴. Cette stabilité démographique résulte d'un **solde naturel négatif** (plus de décès que de naissances) compensé par un **solde migratoire positif**, témoignant de l'arrivée de nouveaux habitants, souvent retraités ou actifs en reconversion résidentielle.

4.3. Évolution démographique :

La **superficie totale** de la Communauté de Communes est de **986 km²**, soit un territoire vaste et peu densément peuplé.

L'**indice de vieillissement** – 147 personnes âgées de 65 ans ou plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans –

illustre un **déséquilibre générationnel** prononcé, nettement supérieur à la moyenne nationale (84)⁵. Ce vieillissement s'accompagne d'un risque accru de **déséquilibre territorial** : fermeture d'écoles, raréfaction de certains services de santé et augmentation des besoins en accompagnement à domicile.

4.4. Densité de population :

La densité moyenne est de **45 habitants par km²**, contre 190 en Haute-Garonne⁶. Saint-Gaudens se distingue comme pôle urbain majeur, tandis que les 103 autres communes présentent une **dispersion résidentielle importante** : 7 comptent entre 1 000 et 2 800 habitants, 54 entre 100 et 500 habitants, et 33 moins de 100 habitants. Cette faible densité contribue à un **isolement territorial** et à des difficultés d'accès aux services publics, renforçant les enjeux de **mobilité, de santé et de cohésion sociale**.

4.5. Centres de population dispersés :

Le territoire se structure autour d'un **centre unique, Saint-Gaudens**, et de **nombreux pôles secondaires** à faible densité. Ces pôles ruraux maintiennent une vie locale active, mais peinent à conserver les commerces, écoles et services de proximité nécessaires à la qualité de vie des habitants.

4.6. Autres caractéristiques géographiques notables :

Le territoire bénéficie d'un **environnement naturel préservé**, marqué par la proximité des **Pyrénées** et par des **espaces agricoles** encore très présents. Son **climat océanique à influence montagnarde** engendre une diversité écologique favorable à l'agriculture et au tourisme vert.

La localisation du territoire sur un **axe transfrontalier** reliant **Toulouse, Pau et l'Espagne** confère un atout stratégique en matière de coopération et d'échanges économiques.

4.7. Recensement des personnes reconnues comme handicapées – si possible en différenciant les degrés, les tranches d'âge et les types :

Les données disponibles indiquent une **forte prévalence du handicap et de la dépendance**.

En 2021, près de **700 enfants et jeunes de moins de 20 ans** bénéficiaient de l'**Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)**, soit **7,1 % des moins de 20 ans**, un taux nettement supérieur à la moyenne nationale (2,4 %)⁷.

Chez les adultes, environ **1 150 habitants âgés de 20 à 59 ans** perçoivent l'**Allocation adulte handicapé (AAH)**, représentant **6 %** de cette tranche d'âge, contre **3,1 %** au niveau national⁸.

Ces chiffres traduisent à la fois une **fragilité sociale accrue** et une **capacité locale d'identification des besoins**.

En matière de dépendance, on compte environ **6 000 personnes âgées de 75 ans ou plus vivant à domicile**, dont **37 % vivent seules**, proportion légèrement inférieure à la moyenne nationale (43 %)⁹.

Le territoire dispose de **11 EHPAD** totalisant **891 places**, soit un taux d'équipement de **132,9 places pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus**, supérieur aux moyennes départementale (93) et nationale (99)¹⁰.

Les **cinq services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)** offrent **312 places**, soit **46,5 pour 1 000 habitants de plus de 75 ans**, plus du double de la moyenne régionale¹¹.

Modes de vie et situations à risque de fragilité ou d'isolement			
15- PA 75+ à domicile	5 952	88,8	↘
16- PA 75+ seules à domicile	2 219	37,3	↘

- **Les personnes âgées de plus de 75 ans qui vivent seules à domicile**

Ces situations à « risque d'isolement » sont particulièrement fréquentes en milieu urbain. Certaines personnes âgées cumulent les risques d'isolement social, d'isolement lié aux déplacements, de faible niveau de revenus, et de fragilité de santé.

4.8. Communications routières :

Le territoire est situé sur l'axe **Toulouse–Pau–Biarritz–Espagne**, et bénéficie d'un réseau routier structurant :

- **Autoroute A64**, avec les sorties 17 et 18,

- **Route nationale RN117** et plusieurs routes départementales,
- **Deux gares ferroviaires** (Saint-Gaudens et Montréjeau),
- Accès aux **aéroports de Toulouse-Blagnac** et **Tarbes-Ossun-Lourdes** en une heure.

Cette configuration garantit une **bonne accessibilité externe**, mais les **mobilités internes** restent limitées, notamment pour les personnes âgées et les habitants des villages isolés.

29

4.9. Réseau de télécommunications et couverture :

Le territoire bénéficie d'une **bonne couverture numérique** grâce à la **fibre optique** et à la **4G** sur la majorité des communes.

Le réseau des **Cyber-bases**, espaces publics numériques répartis dans tout le Comminges, vise à **réduire la fracture numérique** et à faciliter l'accès des habitants aux services administratifs et aux outils de formation¹².

4.10. Activité économique :

Le tissu économique est composé de **plus de 3 000 entreprises**, générant environ **10 000 emplois**.

Les secteurs les plus représentés sont l'**industrie métallurgique**, l'**électronique**, le **bois et le mobilier**, le **BTP**, l'**artisanat** et les **énergies renouvelables**.

Le territoire compte **45 entreprises de taille intermédiaire (50–250 salariés)** et environ **200 PME** en croissance¹³.

Le **tourisme** constitue un levier de développement, soutenu par la proximité des **stations de ski** et des **espaces naturels pyrénéens**.

4.11. Services de santé :

Centre Hospitalier Comminges Pyrénées.

Maison de Santé pluriprofessionnelle

En 2022, la CC Cœur et Coteaux du Comminges compte 33 médecins généralistes, 29 chirurgiens-dentistes, 126 infirmiers (en 2021) et 49 masseurs-kinésithérapeutes (en 2020) en activité libérale (ou mixte).

Parmi ces professionnels de premier recours, les médecins généralistes sont ceux parmi lesquels la part de praticiens âgés de 60 ans ou plus est la plus importante, plus de la moitié ; cette part (54,5 %) est plus élevée que dans les territoires de comparaison : 33 % dans le département, 37 % dans la région et 36 % en moyenne nationale. Pour les autres praticiens, la part des professionnels âgés de 60 ans ou plus est également plus élevée que dans les territoires de comparaison, à l'exception des infirmiers pour lesquels elle est un peu plus faible.

En rapportant les effectifs de ces professionnels à la population du territoire, on obtient des densités pour chaque professionnel. En 2022, la densité des médecins généralistes est peu élevée dans la CC Cœur et Coteaux du Comminges avec 74,4 médecins pour 100000 habitants, plus basse que dans le département (105 p. 100000), la région (95 p. 100000) et qu'en France métropolitaine (84 p. 100000). Pour les chirurgiens-dentistes, la densité observée (65,4 pour 100000) est plus élevée que la densité nationale (55 p. 100000), mais proche de la densité régionale (67 p. 100000) et inférieure à la densité départementale (84 chirurgiens-dentistes pour 100 000 hab.). Pour la densité des infirmiers comme celle des kinésithérapeutes, elles sont relativement élevées comparées aux densités nationales, mais plus faibles que celles observées dans la région. En cinq ans, la densité des médecins généralistes a nettement diminué sur le territoire alors qu'elle a légèrement augmenté en Haute-Garonne et un peu diminué dans la région comme au niveau national.

Contrat local de santé signé en décembre 2024

4.12. Services sociaux :

Le **Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)** et le **Centre social Azimut** de Saint-Gaudens constituent les deux structures pivots de l'action sociale.

Elles assurent la **coordination entre les communes, les associations et les services départementaux**, notamment pour les publics vulnérables, les aidants et les familles à faibles revenus.

4.13. Écoles et offre éducative :

Le territoire dispose de **5 crèches intercommunales, 3 relais d'assistantes maternelles**, ainsi que d'un **réseau complet d'écoles primaires, collèges et lycées** (Lycée Bagatelle, Lycée Agricole, Lycée Professionnel Paul Mathou).

La **formation continue** et l'enseignement supérieur sont représentés par l'**École régionale du numérique** et le réseau **Sup'Comminges**, favorisant l'accès local à des formations post-bac en lien avec les besoins économiques du territoire.

4.14. Médias locaux :

Le territoire est couvert par plusieurs médias régionaux :

- **La Dépêche du Midi (édition Comminges),**
- **Radio Nostalgie Pyrénées** et d'autres radios locales,
- **France 3 Occitanie**, qui assure la couverture télévisée régionale.

Ces médias jouent un rôle essentiel dans la **diffusion de l'information territoriale** et la **cohésion sociale locale**.

32

4.15. Institutions publiques du territoire ou agissant sur le territoire :

Le territoire abrite les principales **institutions publiques de l'État** :

- **Sous-préfecture de Saint-Gaudens,**
- **Mairie et services municipaux,**
- **Services de police, gendarmerie, trésor public, Pôle emploi, CAF et CPAM,**
- **Espace France Services et antenne de la MDPH.**

Ce maillage institutionnel garantit une présence publique de proximité, bien que concentrée dans les pôles urbains.

4.16. Entités sociales agissant sur le territoire au nom des personnes handicapées, des personnes âgées, des personnes souffrant de troubles mentaux ou dans d'autres domaines liés à l'autonomie de la communauté.

Le territoire compte **12 structures spécialisées** dans l'accueil et l'accompagnement des personnes en situation de handicap¹⁶.

Plusieurs associations nationales et locales y sont actives : **APF France Handicap, ADMR, Croix-Rouge française, Association des accidentés de la vie, Club des Séniors, et Les Epées.**

Ces structures assurent un rôle clé dans le **soutien à l'autonomie, la prévention de l'isolement et l'inclusion sociale.**

4.17. Autres entités sociales, culturelles ou citoyennes les plus importantes du territoire.

Le territoire dispose d'un **tissu associatif dense**, couvrant les domaines **culturel, sportif et citoyen.**

Les **associations locales** participent activement à la cohésion sociale, à la promotion du patrimoine et à la vie communautaire.

Elles constituent un **levier essentiel** pour le développement d'initiatives de **solidarité territoriale** et d'**innovation sociale**, en cohérence avec les objectifs du projet CIMER.

Le projet de territoire de la CC Cœur & Coteaux Comminges

Développer l'accès au numérique sur tout le territoire en anticipant les nouveaux usages qu'ils soient privés ou professionnels.

Accompagner l'économie traditionnelle en structurant la filière viande, en soutenant le commerce et l'artisanat, en accompagnant la transmission des entreprises et aussi l'installation au travers des Zones d'activités et de pépinières d'entreprises.

Miser sur le développement de filières durables telles que le bois-énergie (avec le Pays Comminges-Pyrénées) et structurer des réseaux d'entreprises intervenant dans le même secteur.

Un préalable :
le développement
économique

Tourisme vert,
tourisme culturel :
une dynamique à
enclencher

**Les 4
enjeux**

La ruralité :
une évolution qui
demande à être
accompagnée

L'agriculture : une source
de richesses locales

Articuler le développement du tourisme avec la stratégie touristique du Pays Comminges Pyrénées, du Comité Départemental du Tourisme 31, du Comité Régional du Tourisme d'Occitanie et continuer à travailler en synergie sur les projets en cours dont la mise en place d'une marque Comminges.

Valoriser le patrimoine et les sites touristiques préexistants tout en s'assurant d'un niveau de qualité cohérent sur l'ensemble de l'offre.

Qualifier l'offre d'hébergements touristiques

Utiliser le tourisme comme levier pour mailler les points d'intérêt touristique et de loisirs avec l'offre d'hébergement, de restauration, de commerces, de points de vente de produits locaux, de services... via par exemple le réseau des chemins de randonnée.

Faire du cadre et de la qualité de vie un préalable à l'accueil de nouvelles populations. Cela passe par un développement des services à la population, de l'offre culturelle et par une revitalisation, voire une restructuration des centres-bourgs, accompagnée d'un développement des mobilités.

Rechercher de la cohérence et de l'équité territoriale dans tous les domaines de compétences de la Communauté de Communes.

Adapter les services à la population aux attentes d'aujourd'hui et de demain par des projets tels que la Maison aux services de Boulogne-sur-Gesse et le développement des Services à la personne.

Mener des actions favorisant le lien social et participer à la formation des jeunes.

Mettre en place une politique de l'habitat.

Préserver et développer l'activité agricole en pérennisant les exploitations existantes, en facilitant leur transmission et en garantissant les conditions de fonctionnement de l'activité agricole par la préservation du foncier agricole stratégique en s'appuyant sur le futur PLUI.

Encourager à la diversification de l'activité agricole en accompagnant le développement des circuits courts et en valorisant la production locale.

Accompagner l'activité agricole, dans un développement durable en lien avec le Plan Climat (PCAET) comme par exemple via des projets de valorisation des résidus agricole par la méthanisation.

Présenté en conférence des Maires en 2018

Communauté de Communes Cœur & Coteaux Comminges
4 rue de la République | BP 70205 | 31806 Saint-Gaudens Cedex | Tél. 05 61 89 21 42 | coeurcoteaux-comminges.fr

C
**CŒUR & COTEAUX
COMMINGES**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Axe 5 : accompagner le parcours des personnes vulnérables et leurs aidants

2024 - 2028

FICHE ACTION 5.1 : anticiper la perte d'autonomie des personnes âgées à domicile et en institution et des personnes en situation de handicap

5. Résumé des principales propositions des Living Lab CIMER et matrice d'actions pour chaque contribution de valeur.

Au cours des séminaires, certaines propositions d'action ont été priorisées. Elles ont été classées par ordre de priorité dans le cadre des dynamiques participatives. À partir des défis identifiés, des actions ont été proposées pour progresser vers une vie indépendante, en accordant une attention particulière à chacun des axes travaillés.

Les propositions d'action prioritaires sont décrites ci-dessous sous forme de matrice :

36

	Actions pour la Prise de conscience	Actions pour l' Engagement citoyen	Actions transformatrices
5.1. Reconnaître la valeur fondamentale	• Empathie pour développer l'engagement.	• Développer le militantisme pour revendiquer le droit à vivre de manière indépendante et l'accessibilité.	• Création d'un guichet unique itinérant.

des personnes handicapées, de chaque personne unique et essentielle .	Développer la capacité d'empathie dans les associations, écoles, centres de formation à travers des jeux de rôle et des simulations ("se mettre à la place de) Inspiration : <i>Jeux de rôle et simulation</i> • Sensibilisation dans les écoles (inclut formation professionnelle) Initier dès le plus jeune âge à la notion d'inclusion et d'autonomie, intégrer ces thématiques dans les formations pro.	Encourager l'activisme local, les revendications collectives, la défense des droits. • Réalisation de formations juridiques pour les bénévoles, salariés, aidants, bénéficiaires. Formations gratuites pour bénévoles, salariés, aidants et bénéficiaires pour mieux comprendre et exercer leurs droits dans le cadre de la vie autonome. • Inspiration: Ecole de Vie indépendante	Mise en place d'un service mobile regroupant MDPH, Département, ARS, Services sociaux, Mairies, CCAS, CIAS, pour simplifier l'accès aux droits. • Développer l'apprentissage à l'autodétermination (dans le monde digital). Formation et accompagnement à l'autodétermination grâce aux outils numériques dans les structures de proximité. • Inspiration: Initiative OMNIA/ France Service
5.2. Parvenir à des environnements de vie et communautaires plus accueillants, accessibles et inclusifs,	• Sensibilisation, formation, coordination, coopération entre professionnels, décideurs, société civile autour de la vie indépendante	• Information systématique sur les services et ressources pour la vie indépendante (UDAF, mairie, site, écoles) Permettre à chacun d'agir en connaissance de cause, faciliter l'accès aux droits à	• Travail autour de l'espace communautaire accessible de forme universelle (mobilité, transport, communication, conseil pyrénéen) • Réouverture ligne ferroviaire, portage repas,

en promouvant une action résolue et e des institutions locales et des entités sociales du territoire, avec le leadership des personnes élues au niveau local.	Inspiration: MDS, MDP, UDAF, SAMSAM, Art. 8 de la Convention Sensibilisation par le déplacement vers les personnes + création d'un tiers-lieu ouvert à tous Inspiration: La Journée extraordinaire, Duoday, Forum des associations, portes ouvertes, permanences d'accès aux soins	travers un réseau d'information. Inspiration: Guichet mairie, permanences, site internet, CAF, école, travail, solitude	transport à la demande, Art. 9 de la Convention - Proposer un guichet unique plus mobile Inspiration: Bus itinérants UDAF 65 - Adaptation de la signalétique pour favoriser les déplacements (sonore, olfactif, visuel) Inspiration: Tisséo
5.3. Transformer les systèmes de services, dans toutes leurs dimensions (équipes professionnelles, centres, prestations économiques, produits et technologies d'aide, logement, etc.) afin qu'ils répondent au droit de vivre de manière	Culture du recueil des besoins et envies Développer une culture partagée dans toutes les structures (sociales, médico-sociales, associatives...) visant à recueillir systématiquement les besoins et envies des personnes concernées,	Service de médiation de proximité création et amélioration. S'inspirer de tous les pôles de proximité existants. Cf: pour les jeunes, pour la médiation familiale, médiation entre aidants et aidés.	Dispositifs de coordination inter-services - Mettre en place dans les municipalités des Commissions Communales d'Accessibilité (CCA) ouvertes aux professionnels, personnes concernées et aidants.

indépendante au sein de la communauté.	afin de replacer leur voix au cœur de l'action. Amélioration de l'information pour le handicap et de la reconnaissance/ positionnement des proches aidants (familiaux) des pairs aidants des professionnels. Supports médiatiques Ateliers de prévention/ information écoles/ entreprise Mise en place Mentorat social CIMER Clarification des rôles et positionnements des proches aidants et pairs aidants Reconnaissance et valorisation des métiers GSMS mandataires	Amélioration de l'information et de l'accessibilité aux droits - Garantir l'accessibilité des démarches administratives et des services d'orientation. - Déployer des guichets et points d'information mobiles sur le territoire (exemple du 65). - Créer des cartographies compréhensibles des services et de leurs missions, avec un mode d'emploi pratique.	- S'inspirer des DAC en santé, développer des plateformes numériques et humaines, et expérimenter des cercles de soutien (ex. Tarn et Tarn-et-Garonne). Détection et accompagnement précoces Améliorer la déclaration et l'interprétation précoces dans les dispositifs existants afin de mieux répondre aux besoins de l'enfant en situation de handicap ou de vulnérabilité et de favoriser son émancipation.
	5.4. Hiérarchisation des actions selon des critères d'impact et de faisabilité Guichet unique itinérant : Aller vers, informer, éviter l'isolement, création de lien social, orienter.	Accessibilité : rendre accessible tous les espaces communs.	Garantir l'accès aux droits. Formation commune de l'ensemble des acteurs (bénévoles, aidants, bénéficiaires).

	Accompagner les personnes Développer l'apprentissage à l'autodétermination dans le monde digital	Sensibilisation dans les écoles (Inclus information professionnelle). Initier dès le plus jeune âge à la notion d'inclusion et d'autonomie.	Dispositifs de coordination inter-services. Mettre en place des CCA dans la municipalité. Détection et accompagnement précoce.
--	---	---	--

6. Conclusions des contributions des séminaires du Living Lab CIMER.

Les séminaires et les actions menées tout au long du Living Lab CIMER ont permis de recueillir une grande diversité de contributions qui enrichissent et permettent une avancée significative vers la fin de l'initiative. Cette section présente une synthèse et une interprétation des données et des informations recueillies tout au long du Living Lab.

Au cours des différents séminaires organisés, il a été possible de constater l'existence de défis importants dans les zones rurales et montagneuses pour que les personnes, les environnements, les services et les aides permettent de développer une vie indépendante au sein de la communauté. Ces mêmes défis, identifiés grâce aux processus participatifs mis en œuvre, ont permis de progresser vers des propositions potentielles qui permettront une avancée significative vers une vie indépendante et la réalisation de ce droit pour toutes les personnes handicapées, dépendantes, âgées et/ou fragiles qui vivent et souhaitent vivre en milieu rural et montagneux.

Des propositions d'action ont été formulées dans la triple dimension de la reconnaissance des personnes elles-mêmes dans leur valeur fondamentale, de l'environnement et de la communauté en tant que facilitateurs de la vie autonome, ainsi que des services et des aides en faveur de la vie autonome. Dans ces trois dimensions, des propositions ont été formulées pour faciliter la prise de conscience, l'engagement et la mise en œuvre d'actions qui progressent vers une transformation des défis identifiés en faveur de la vie autonome.

Les conclusions des contributions sont décrites ci-dessous, en tenant compte notamment des dimensions de valeur de l'initiative et de son objectif, ainsi que des propositions d'actions prioritaires sur le territoire de Saint-Gaudens.

Principales conclusions de l'enquête initiale du Living lab CIMER.

Dans le cadre du processus CIMER, une enquête initiale a été menée afin d'identifier les perceptions, les évaluations et les obstacles liés à l'autonomie et à l'inclusion des personnes handicapées, dépendantes ou âgées sur le territoire de Saint-Gaudens.

L'analyse des résultats permet de dégager les conclusions générales suivantes :

1. Composition de l'échantillon et portée interprétative

L'échantillon est constitué de **huit personnes** aux profils variés : professionnels du domaine social et médico-social (37,5 %), personnes en situation de handicap ou de dépendance (25 %), représentants d'organismes partenaires (25 %) et responsables institutionnels (12,5 %).

Cette diversité permet une **vision croisée entre l'expérience vécue et la perspective institutionnelle**, mais l'absence de proches ou de familles limite la compréhension du soutien informel et de la dimension relationnelle de la vie autonome.

2. Perception générale du droit à la vie autonome

Une majorité relative (62,5 %) estime que **le droit à une vie autonome est respecté** sur le territoire, tandis que 37,5 % considèrent que ce droit reste insuffisamment garanti.

Cette perception met en évidence un **climat de confiance modéré**, où des avancées sont reconnues mais où subsistent des lacunes en matière d'accessibilité, de sensibilisation et de soutien personnalisé.

3. Principaux obstacles identifiés

Les obstacles majeurs soulignés par les répondants se concentrent sur trois dimensions :

- **La méconnaissance du droit à la vie autonome** (87,5 %) ;
- **Le manque de sensibilisation sociale** au handicap, à la dépendance et à la vieillesse (75 %) ;
- **Les difficultés économiques** qui entravent l'autonomie (62,5 %).

Ces éléments révèlent des **barrières structurelles et culturelles** : manque d'information, insuffisante conscience collective et inégalités de ressources.

D'autres freins secondaires concernent l'**insuffisance de logements adaptés** (50 %), la **fracture numérique** et la **difficulté d'accès à certains services spécialisés**.

4. Niveau d'inclusion observé

Les évaluations globales situent le niveau d'inclusion perçu entre **2 et 3 sur une échelle de 5**, soit un **niveau modéré ou partiel**.

Les aspects les mieux notés concernent la **formation des professionnels** (3,4) et la **disponibilité de services de soutien** (3,3).

Les plus faibles relèvent de la **sensibilisation sociale** (2,1), de la **connaissance du droit à l'autonomie** (2,5) et de la **disponibilité de logements accessibles** (1,8).

La moyenne générale (2,7/5) situe Saint-Gaudens à un **stade intermédiaire d'inclusion**, où des progrès techniques sont perceptibles, mais où la **pleine égalité d'accès et de participation** reste à atteindre.

5. Perception globale du territoire

Le territoire de Saint-Gaudens présente un **potentiel d'évolution important** : il bénéficie d'un tissu professionnel engagé, d'un réseau institutionnel actif et d'une conscience croissante de la nécessité d'agir pour la vie autonome.

Cependant, la **méconnaissance des droits**, la **faible diffusion de l'information** et les **inégalités territoriales** demeurent des freins à la pleine inclusion.

Saint-Gaudens peut ainsi être considéré comme un **territoire en transition**, disposant de bases solides mais nécessitant des stratégies coordonnées pour renforcer la participation citoyenne et la visibilité du droit à la vie indépendante.

Principales conclusions des séminaires du Living Lab CIMER

Tout au long du processus participatif, une grande richesse associative a été observée dans le territoire. Tant en termes de participation que de collecte d'informations et d'élaboration de propositions, il existe un potentiel pour le développement d'un engagement qui permette de faire avancer l'objectif du CIMER. L'ensemble des propositions issues de cette richesse est présenté ci-dessous.

À cette fin, les conclusions liées au territoire sont mises en avant, car il est considéré comme essentiel **de donner la priorité aux actions qui peuvent être développées dans et par le territoire lui-même**, en facilitant le développement du potentiel des personnes et des entités qui le composent, et en rapprochant directement la transformation vers une vie indépendante.



1. Renforcer l'information, la formation et la sensibilisation

Les séminaires ont montré que la **méconnaissance du droit à la vie autonome** reste un frein majeur à l'inclusion sur le territoire de Saint-Gaudens.

Beaucoup de personnes, familles, bénévoles et même professionnels ne connaissent pas suffisamment les dispositifs existants ni les moyens d'y accéder.

Cette situation entraîne un sentiment d'éloignement vis-à-vis des institutions et limite la participation active des citoyens.

Pour y répondre, il est proposé de **développer une stratégie territoriale intégrée d'information et de formation**, articulée autour de trois axes :

- **Informar et aller vers les habitants** : création d'un **guichet unique itinérant** pour accompagner les personnes dans leurs démarches, rompre l'isolement et favoriser l'accès aux droits. Ce dispositif permettrait d'apporter une information claire, de proximité, en lien avec les acteurs locaux (MDPH, CCAS, CAF, associations).

- **Former conjointement bénévoles, aidants et professionnels** : mise en place de **formations croisées** autour de la vie autonome, des dispositifs d'aide, et de la relation d'accompagnement, afin de créer une culture commune et d'améliorer la coordination des interventions.
- **Sensibiliser la population et les jeunes générations** : campagnes locales, interventions dans les écoles et actions de communication positive pour changer le regard sur la dépendance, le handicap et le vieillissement, et promouvoir la solidarité intergénérationnelle.

Ces actions visent à instaurer une **culture partagée de la vie indépendante**, fondée sur la connaissance, la proximité et la participation citoyenne.

L'information devient ainsi un **outil d'émancipation**, permettant à chacun d'exercer pleinement ses droits et de participer à la vie de la communauté.



2. Promouvoir l'autodétermination et l'apprentissage numérique

L'un des axes majeurs identifiés sur le territoire de Saint-Gaudens est la **promotion de l'autodétermination**, c'est-à-dire la capacité des personnes à faire leurs propres choix et à décider de leur mode de vie.

Cette autonomie passe aujourd'hui par la **maîtrise des outils numériques**, devenus essentiels pour accéder aux services, à la formation, à la santé ou à la participation citoyenne.

Pour réduire la **fracture numérique** et renforcer l'autonomie des habitants, il est proposé de :

- **Accompagner les personnes dans l'usage du numérique** (administration en ligne, démarches sociales, santé, communication), grâce à des ateliers pratiques et à un accompagnement personnalisé ;
- **Développer des formations adaptées** pour les personnes âgées, en situation de handicap ou vivant isolées, afin de renforcer leurs compétences et leur confiance dans l'utilisation des technologies ;

- **Créer ou valoriser des lieux de proximité** — tiers-lieux, maisons France Services, cyberbases — où les habitants peuvent apprendre ensemble, échanger et être soutenus dans leurs démarches digitales.

Ces initiatives contribuent à **renforcer l'autonomie fonctionnelle et cognitive** des personnes tout en favorisant leur **inclusion sociale, citoyenne et professionnelle**.

Elles participent à construire un territoire plus accessible, où chacun peut exercer ses droits et ses choix de manière libre et éclairée.

46



3. Développer l'accessibilité universelle et la mobilité inclusive

La **mise en accessibilité des espaces publics et communautaires** est apparue comme une priorité forte pour le territoire de Saint-Gaudens.

L'accessibilité ne se limite pas à la dimension physique : elle englobe également les aspects **sensoriels, cognitifs et communicationnels**, afin de permettre à chacun de participer pleinement à la vie sociale, quel que soit son âge ou sa situation.

Les participants recommandent notamment de :

- **Adapter les bâtiments publics, les voiries et la signalétique**, pour les rendre lisibles et utilisables par tous, en intégrant les besoins des personnes à mobilité réduite, malvoyantes ou ayant des troubles cognitifs ;
- **Développer des solutions de transport inclusives et flexibles**, comme le transport à la demande ou partagé, afin d'améliorer l'accès aux services, aux activités et aux espaces collectifs, notamment dans les zones rurales ;
- **Intégrer systématiquement l'accessibilité universelle** dans les politiques locales d'urbanisme, les projets d'aménagement et les programmes de sensibilisation du grand public.

Ces mesures visent à faire de Saint-Gaudens un **territoire pilote de l'accessibilité universelle**, où la mobilité et la participation deviennent possibles pour tous.

Elles traduisent une vision globale de l'inclusion : non seulement adapter l'environnement aux personnes, mais construire un espace commun qui reconnaît et valorise la diversité des besoins.



4. Améliorer la coordination des services et la gouvernance territoriale

Les séminaires ont mis en évidence que le **maillage des services sociaux, sanitaires et associatifs** à Saint-Gaudens est riche, mais souvent fragmenté.

Les acteurs interviennent avec compétence et engagement, mais les **manques de coordination, de visibilité et de communication** entraînent des ruptures dans les parcours des personnes et limitent l'efficacité collective.

Pour renforcer la cohérence et la lisibilité du système local de soutien, plusieurs orientations ont été formulées :

- **Créer des espaces de coordination interservices**, associant les structures publiques, les associations, les professionnels de santé, les aidants et les personnes concernées ;
- **Mettre en place des Commissions Communales d'Accessibilité (CCA)** ouvertes à la participation des citoyens et des acteurs de terrain, afin d'identifier les obstacles, suivre les actions et promouvoir une approche concertée de l'inclusion ;
- **Encourager les échanges d'informations et de pratiques**, à travers des plateformes partagées ou des réunions de travail régulières entre les différents services du territoire ;
- **Renforcer la détection et l'accompagnement précoces**, en développant des circuits de communication entre les établissements éducatifs, les structures de santé et les services sociaux, pour prévenir les situations d'exclusion et de perte d'autonomie.

Ces propositions traduisent une volonté de **gouvernance collaborative**, fondée sur la coresponsabilité et le dialogue permanent entre institutions et citoyens.

Elles visent à faire évoluer le système d'appui vers un **modèle plus intégré et participatif**, garantissant à chaque personne un accompagnement continu, coordonné et adapté à ses besoins.



5. Renforcer les liens communautaires et l'éducation à l'inclusion

Les séminaires ont souligné que la **cohésion sociale et la sensibilisation à la diversité** sont des leviers essentiels pour construire une communauté réellement inclusive.

Au-delà des dispositifs et services, c'est la **culture collective** qu'il s'agit de faire évoluer, en valorisant la solidarité, la participation et la reconnaissance mutuelle.

Pour cela, plusieurs orientations ont été formulées :

- **Développer l'éducation à l'inclusion dès le plus jeune âge**, par des interventions dans les écoles, les centres de formation et les structures de jeunesse, afin de favoriser la compréhension du handicap, du vieillissement et de la différence comme une richesse pour la société ;
- **Mettre en place des actions intergénérationnelles et communautaires**, favorisant les rencontres entre habitants, la transmission de savoirs et la création de liens de proximité entre générations ;
- **Valoriser les initiatives culturelles et associatives inclusives**, qui permettent aux personnes en situation de handicap, âgées ou dépendantes de participer pleinement à la vie locale, en tant qu'acteurs à part entière ;
- **Soutenir des campagnes de sensibilisation locales** pour renforcer la tolérance, lutter contre les stéréotypes et encourager une représentation positive de la diversité.

Ces actions contribuent à créer une **culture commune de l'inclusion**, fondée sur le respect, la solidarité et l'appartenance à une même communauté.

Elles permettent à Saint-Gaudens de devenir un **territoire d'apprentissage collectif**, où chaque habitant, quelle que soit sa situation, peut trouver sa place et participer à la vie sociale



6. Valoriser les acteurs locaux et soutenir le réseau associatif

Le territoire de Saint-Gaudens dispose d'un **tissu associatif et professionnel dense**, composé d'acteurs investis dans l'accompagnement, la solidarité et la promotion de la vie autonome. Cependant, ces acteurs manquent parfois de moyens humains, financiers ou logistiques, ce qui limite la portée et la pérennité de leurs actions.

Les participants ont souligné la nécessité de **renforcer et valoriser ce réseau local**, en mettant en place des mesures concrètes telles que :

- **Soutenir financièrement et techniquement les associations**, notamment celles œuvrant dans les domaines du handicap, du vieillissement, de la santé communautaire et de l'accès aux droits ;
- **Reconnaître et accompagner le rôle des aidants familiaux et pairs aidants**, en développant des dispositifs de formation, de soutien psychologique et de valorisation de leurs compétences ;
- **Encourager la mutualisation des ressources et des initiatives** entre structures locales, afin de renforcer la coopération, l'efficacité et la visibilité collective ;
- **Créer un cadre de concertation régulier** entre les associations, les collectivités et les institutions publiques pour orienter ensemble les priorités d'action et assurer la complémentarité des interventions.

Ces orientations visent à consolider un **écosystème solidaire et durable**, dans lequel chaque acteur — institutionnel, associatif ou citoyen — participe activement à la construction d'un territoire inclusif.

En soutenant et en valorisant les initiatives locales, Saint-Gaudens peut s'appuyer sur sa richesse humaine et associative pour devenir un **modèle de gouvernance partagée et de coopération au service du droit à la vie indépendante**.

Le territoire de **Saint-Gaudens** se distingue par un **engagement collectif fort** en faveur de la solidarité, de la proximité et de la qualité de vie.

Le processus CIMER y a révélé un **écosystème d'acteurs motivés**, composé d'institutions publiques, d'associations, de professionnels du social et du médico-social, ainsi que de citoyens mobilisés autour d'un objectif commun : garantir à chaque personne le droit de vivre de manière autonome et digne au sein de sa communauté.

Les séminaires ont mis en lumière une **dynamique territoriale déjà bien ancrée**, marquée par la volonté d'agir ensemble, de mutualiser les ressources et de faire évoluer les pratiques.

Cette dynamique constitue une base solide pour construire un modèle local d'**inclusion et de vie indépendante**, adapté aux spécificités du territoire : un environnement rural et de montagne, des distances géographiques importantes, et une population vieillissante ou dispersée.

En même temps, plusieurs **défis structurels** subsistent :

- la **fragmentation des services** et le manque de coordination entre institutions ;
- la **méconnaissance des droits et dispositifs**, qui limite l'accès à l'information et à la participation citoyenne ;
- la **faiblesse des moyens humains et matériels** disponibles pour les associations et services de proximité ;
- et les **inégalités d'accès à la mobilité, à la formation et au logement adapté**, particulièrement marquées dans les zones rurales.

Ces obstacles ne remettent pas en cause les avancées constatées, mais rappellent la nécessité d'une approche globale et transversale.

Le processus CIMER a permis d'enclencher cette évolution : il a favorisé l'émergence d'une **conscience collective partagée** autour du droit à la vie autonome, tout en créant des **espaces de dialogue et de co-construction** entre les différents acteurs du territoire.

Les **actions priorisées** lors du quatrième séminaire illustrent concrètement cette orientation :

- la mise en place d'un **guichet unique itinérant** pour aller vers les habitants et faciliter l'accès aux droits ;

- le développement de l'**apprentissage à l'autodétermination** et à la compétence numérique ;
- la promotion de l'**accessibilité universelle** et des **modes de transport inclusifs** ;
- la **formation conjointe des acteurs** et la création de **commissions locales d'accessibilité** ;
- ainsi que la valorisation des **aidants, associations et initiatives communautaires**.

Ces propositions traduisent un **changement de culture** : passer d'une logique de service fragmenté à une **approche collective, participative et territorialisée** du soutien à la vie autonome.

Elles affirment que l'inclusion ne dépend pas uniquement des structures spécialisées, mais de l'ensemble de la communauté — habitants, élus, institutions, associations — capables d'agir ensemble pour un même objectif.

Ainsi, Saint-Gaudens s'affirme comme un **territoire en transition inclusive**, engagé sur la voie d'un modèle de gouvernance partagée et de participation citoyenne.

Le travail mené dans le cadre du Living Lab CIMER a permis non seulement de **diagnostiquer les besoins**, mais surtout de **faire émerger une vision commune** : celle d'une communauté où chaque personne, quel que soit son âge, sa condition ou son parcours, puisse **vivre, choisir et participer** librement à la vie sociale, dans le respect de sa dignité et de ses droits.

7. Annexe I. Principales conclusions des résultats de l'enquête en ligne sur la vie autonome dans la région de Saint Gaudens.

52

Enquête initiale : rapport technique des résultats

1. Introduction

Le présent rapport présente les résultats partiels de l'enquête initiale du projet CIMER correspondant au territoire de Saint-Gaudens.

L'objectif de cette analyse est d'identifier les perceptions, les évaluations et les obstacles liés à l'autonomie et à l'inclusion des personnes handicapées, dépendantes ou âgées sur le territoire.

L'enquête était anonyme et auto-administrée. L'échantillon analysé est composé de 8 participants au Living Lab de Saint-Gaudens qui ont répondu au questionnaire.

2. Description de l'échantillon

L'enquête s'adressait à différents profils liés au handicap, à la dépendance et à l'inclusion. À Saint-Gaudens, les caractéristiques suivantes de l'échantillon ont été enregistrées :

Les profils représentés étaient les suivants :

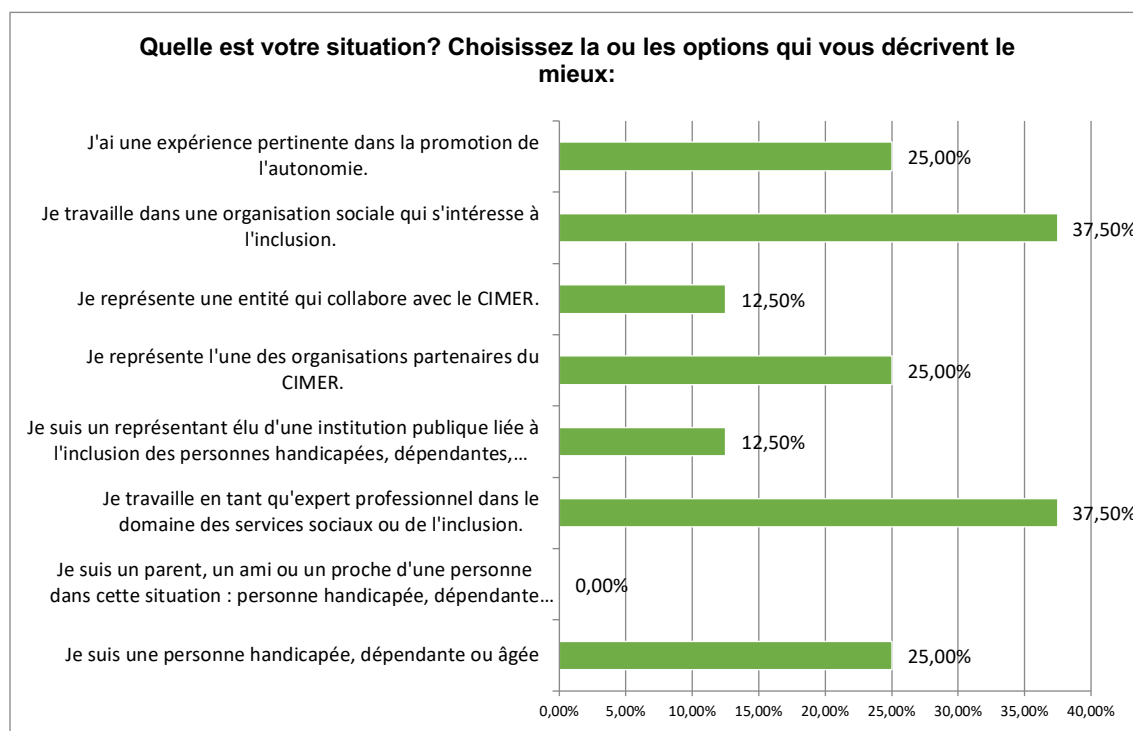
- Professionnels experts en services sociaux ou en inclusion : 3 (37,5 %).
- Personnes travaillant dans des organisations sociales intéressées par l'inclusion : 3 (37,5 %).
- Personnes handicapées, dépendantes ou âgées : 2 (25,0 %).
- Personnes ayant une expérience pertinente dans la promotion de l'autonomie : 2 (25,0 %).
- Représentants d'organisations partenaires du CIMER : 2 (25,0 %).
- Représentants élus d'institutions publiques liées à l'inclusion : 1 (12,5 %).
- Entités collaboratrices du CIMER : 1 (12,5 %).

Les options de profil permettaient de sélectionner plusieurs catégories, ce que plusieurs participants ont fait, reflétant ainsi la pluralité des rôles impliqués dans le domaine de l'inclusion.

L'échantillon combine principalement des profils techniques et institutionnels (professionnels des services sociaux, représentants d'entités collaboratrices et fonctionnaires) ainsi que des personnes handicapées ou en situation de dépendance, qui apportent une vision à la première personne sur l'autonomie et la vie indépendante.

Aucune participation de membres de la famille ou de personnes de l'entourage proche n'a été enregistrée, ce qui limite en partie la perspective relationnelle et le soutien informel.

Dans l'ensemble, la composition du groupe offre une vision complémentaire entre l'expérience directe et le regard structurel, permettant d'analyser simultanément les conditions d'inclusion d'un point de vue technique, politique et expérientiel.

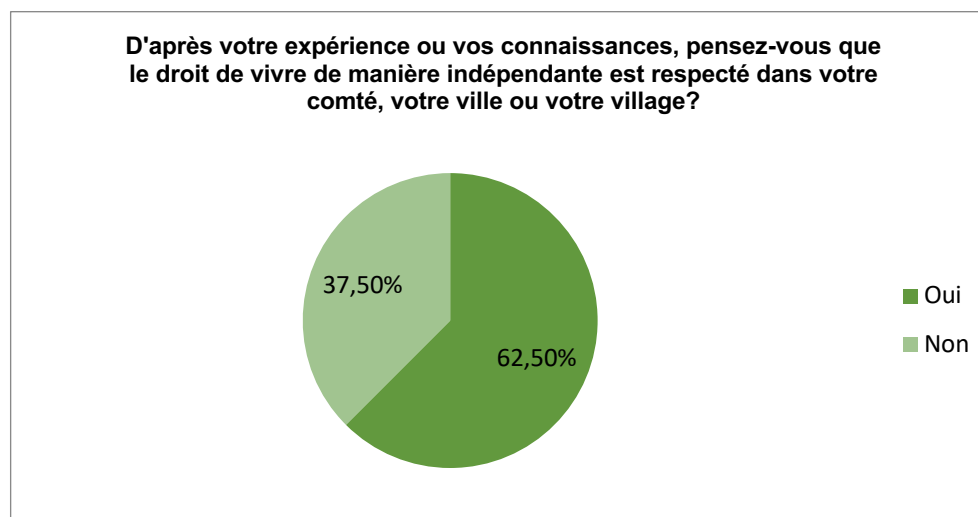


3. Resultats

Perception de l'existence de difficultés

À la question « Pensez-vous que le droit de vivre de manière indépendante est respecté dans votre région ? », les réponses se sont réparties comme suit :

- Oui : 62,5 % (5 personnes).



- **Non : 37,5 % (3 personnes).**

Ces données reflètent une perception majoritairement positive, mais non unanime, de la garantie du droit à une vie autonome. Le niveau moyen d'accord (62,5 %) reflète une perception modérément positive, mais encore loin d'une évaluation pleinement satisfaisante.

Difficultés détectées dans la région

La question posée était la suivante :

« Quelles sont les difficultés rencontrées dans votre région ? Sélectionnez les obstacles qui entravent la vie autonome et la participation à votre communauté. »

Dans cette question à choix multiples, les participants pouvaient cocher plusieurs options, ce qui permet d'observer le degré de concordance dans la perception des différents obstacles.

Les résultats obtenus à Saint-Gaudens montrent que les principaux obstacles identifiés se concentrent sur trois dimensions prioritaires :

- La méconnaissance du droit à l'autonomie de vie (87,5 %).
- Le manque de sensibilisation sociale au handicap, à la dépendance ou à l'âge avancé (75,0 %).
- Les difficultés économiques personnelles qui affectent l'autonomie (62,5 %).

Ces trois catégories ont un effet perceptif élevé ou très élevé, ce qui indique une convergence significative entre les personnes interrogées sur les facteurs qui limitent le plus l'autonomie et la participation sociale sur le territoire. Dans l'ensemble, elles reflètent

des lacunes structurelles et sociales liées à la diffusion insuffisante des droits, au manque de conscience collective et aux inégalités économiques qui conditionnent la vie autonome.

En outre, l'une des personnes interrogées a souligné dans la section des commentaires ouverts la nécessité d'améliorer la diffusion des services liés au handicap, ce qui renforce l'interprétation selon laquelle la méconnaissance et le manque d'information sont des facteurs importants qui limitent l'autonomie et l'accès effectif aux aides disponibles.

À un niveau intermédiaire, on note la pénurie d'espaces et d'activités accessibles et la difficulté d'accès à des logements adaptés (50,0 % dans les deux cas), qui ont un effet perceptif modéré et constituent des obstacles matériels qui, bien que pertinents, n'ont pas la même priorité que les barrières culturelles et sociales.

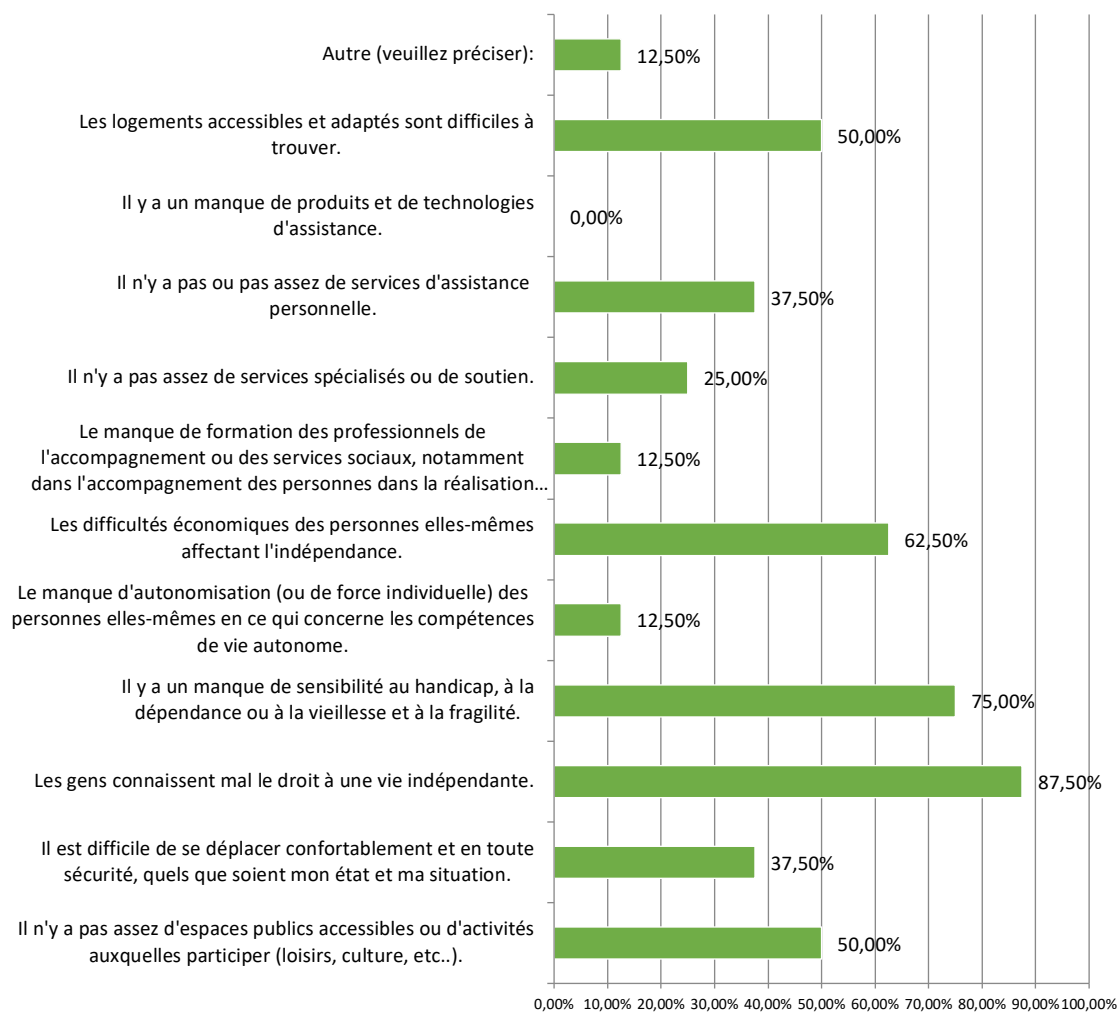
D'autres difficultés, telles que la mobilité réduite (37,5 %), le manque d'aides à l'assistance personnelle (37,5 %) et la pénurie de services spécialisés (25,0 %), se situent à un niveau faible ou modéré, perçues comme des lacunes complémentaires dans le contexte local. Enfin, le manque d'autonomie personnelle (12,5 %) et le manque de formation professionnelle (12,5 %) apparaissent comme des facteurs à faible impact, bien qu'ils contribuent indirectement au maintien des inégalités.

Dans l'ensemble, la répartition des réponses montre un effet global modéré à élevé (moyenne ≈ 48 %), ce qui suggère une perception relativement cohérente des obstacles. Saint-Gaudens se caractérise par une combinaison de contraintes sociales, économiques et structurelles, où le manque de connaissances et de sensibilisation apparaît comme la principale priorité pour progresser vers un environnement pleinement inclusif.

Difficulté identifiée	% de selección	Nº de personas (n = 8)	Degré d'effet perceptible*
Méconnaissance du droit à une vie autonome	87,5 %	7	Très élevé
Manque de sensibilisation au handicap, à la dépendance ou à la vieillesse	75,0 %	6	Élevé
Difficultés économiques affectant l'autonomie	62,5 %	5	Élevé
Pénurie d'espaces ou d'activités accessibles	50,0 %	4	Modéré
Difficulté d'accès à un logement adapté	50,0 %	4	Modéré
Difficultés à se déplacer confortablement et en toute sécurité	37,5 %	3	Faible à modéré
Manque de soutien personnel	37,5 %	3	Faible à modéré
Pénurie de services spécialisés ou de soutien	25,0 %	2	Faible
Manque d'autonomie personnelle	12,5 %	1	Faible
Manque de formation des professionnels de soutien	12,5 %	1	Faible
Manque de produits et de technologies d'assistance	0,0 %	0	Nul
Autres (commentaires individuels)	12,5 %	1	Faible

*L'ampleur de l'effet perceptif est interprétée comme le poids relatif de chaque obstacle dans l'ensemble des perceptions exprimées par les participants.

Quelles sont les difficultés rencontrées dans votre région ? Sélectionnez les obstacles à l'autonomie et à la participation à la vie de votre communauté.



Évaluation de l'inclusion observée dans différents domaines

La question posée était la suivante :

« Comment évalueriez-vous l'inclusion que vous observez dans la région où vous vivez, afin de pouvoir mener une vie indépendante ? Par inclusion, nous entendons la possibilité de participer et d'accéder à l'égalité des droits sans discrimination fondée sur le handicap, la dépendance, l'âge avancé ou la fragilité. »

Les personnes interrogées devaient noter différents aspects de l'inclusion sur une échelle de 1 à 5, où :

1 = Pas du tout inclusif, 2 = Peu inclusif, 3 = Partiellement inclusif, 4 = Très inclusif et 5 = Totalement inclusif.

Aspect évalué	Moyenne (1–5)	Niveau d'inclusion perçu
Accès aux espaces et ressources publics (loisirs, culture, etc.)	2,9	Partiellement inclusif
Facilité à se déplacer en toute sécurité et confortablement	2,6	Partiellement inclusif
Connaissance de la vie autonome et participation à la communauté	2,5	Peu inclusif
Sensibilisation de la population au handicap, à la dépendance ou à la vieillesse	2,1	Peu inclusif
Autonomisation personnelle ou force individuelle pour une vie autonome	2,5	Peu inclusif
Formation des professionnels de l'aide et des services sociaux	3,4	Partiellement inclusif (tendance élevée)
Disponibilité de services et de soutiens professionnels pour une vie indépendante	3,3	Partiellement inclusif
Existence de soutiens d'assistance personnelle	2,9	Partiellement inclusif
Accès à des produits et technologies d'assistance	2,4	Peu inclusif
Disponibilité de logements accessibles et adaptés	1,8	Peu inclusif

Les résultats obtenus à Saint-Gaudens montrent que les évaluations se concentrent sur les niveaux 2 (peu inclusif) et 3 (partiellement inclusif), ce qui indique une inclusion perçue comme modérée ou partielle. Aucun domaine n'atteint une moyenne supérieure à 3,5, ce qui confirme qu'il n'existe pas encore de perception d'une inclusion totale dans aucun des aspects analysés.

Les aspects les mieux notés correspondent à la formation des professionnels de soutien (3,4) et à la disponibilité des services et des aides professionnels (3,3), qui reflètent une base technique solide et un engagement professionnel remarquable sur le territoire. L'accès aux espaces et aux activités publics (2,9) et l'existence d'aides à l'assistance personnelle (2,9) se situent également à des niveaux acceptables, ce qui témoigne d'une certaine ouverture institutionnelle et sociale à la participation.

En revanche, les aspects les moins bien notés, tels que la sensibilisation sociale (2,1), la connaissance de la vie autonome (2,5) et la disponibilité de logements adaptés (1,8), révèlent des lacunes structurelles et culturelles qui limitent l'autonomie des personnes handicapées, dépendantes ou âgées.

La moyenne globale des évaluations ($\approx 2,7$ points sur 5) place l'inclusion à un niveau modéré, ce qui suggère que, bien que les conditions et les ressources techniques nécessaires à la participation soient réunies, des obstacles sociaux, matériels et culturels persistent et empêchent d'atteindre une accessibilité universelle et une pleine égalité des chances.

Dans l'ensemble, le territoire de Saint-Gaudens est perçu comme étant en voie de progrès vers une inclusion consolidée, avec des atouts en matière de formation professionnelle et de services locaux, mais avec des lacunes évidentes en matière de sensibilisation, de connaissances sociales et de ressources matérielles qui nécessitent des stratégies d'amélioration coordonnées.

4. Conclusions

L'analyse des résultats de l'enquête menée sur le territoire de Saint-Gaudens permet de tirer les conclusions générales suivantes :

1. Composition de l'échantillon et approche institutionnelle

L'échantillon est composé de huit personnes aux profils variés : professionnels du domaine social (37,5 %), personnes handicapées ou dépendantes (25 %), représentants d'organismes partenaires (25 %) et responsables institutionnels (12,5%).

La présence simultanée de profils techniques et de personnes ayant une expérience personnelle du handicap offre une vision équilibrée, qui combine la perspective structurelle et l'expérience vécue.

2. Perception générale de la vie autonome

62,5 % des personnes interrogées considèrent que le droit à une vie autonome est respecté ou garanti sur le territoire, tandis que 37,5 % pensent le contraire.

Cet équilibre relatif indique un niveau de confiance modéré, où des progrès sont perçus, mais où persistent des limites en matière de soutien et d'accessibilité qui empêchent la pleine garantie de ce droit.

3. Principaux obstacles détectés

Les principaux obstacles identifiés par les personnes interrogées à Saint-Gaudens se concentrent sur :

- La méconnaissance du droit à la vie autonome (87,5 %).
- Le manque de sensibilisation sociale à l'égard du handicap, de la dépendance ou de la vieillesse (75,0 %).
- Les difficultés économiques qui affectent l'indépendance (62,5 %).

Ces dimensions ont un effet perceptif élevé ou très élevé, reflétant une coïncidence significative entre les facteurs qui limitent le plus l'autonomie et la participation sociale.

Dans l'ensemble, elles mettent en évidence des lacunes structurelles et culturelles : manque d'information, l'insuffisance de la conscience sociale et inégalités économiques qui conditionnent l'autonomie personnelle.

4. Évaluation de l'inclusion

Les évaluations se concentrent sur les niveaux 2 (peu inclusif) et 3 (partiellement inclusif), ce qui indique un niveau d'inclusion modéré ou partiel.

Les aspects les mieux notés sont la formation des professionnels (moyenne = 3,4) et la disponibilité de services spécialisés (moyenne = 3,3), considérés comme des points

forts du territoire. Les domaines les plus faibles sont la sensibilisation sociale (2,1), l'accès à un logement adapté (1,8) et l'utilisation des technologies d'assistance (2,4), qui montrent

des lacunes en matière d'accessibilité et de ressources. La moyenne globale (2,7/5) place Saint-Gaudens à un niveau intermédiaire d'inclusion,

où il existe des avancées techniques mais encore des limites en matière d'égalité des chances.

5. Perception globale du territoire

Les résultats montrent un niveau moyen d'inclusion perçue, caractérisé par des atouts techniques et des limites sociales et structurelles. Il existe un consensus majoritaire sur la méconnaissance du droit à une vie indépendante et le manque de sensibilisation sociale, facteurs qui limitent les progrès vers une inclusion totale. Néanmoins, la formation professionnelle et l'existence de services d'aide sont perçues comme une base solide pour de futures améliorations. La moyenne générale de 2,7 sur 5 place le territoire à un niveau intermédiaire d'inclusion, où les conditions permettent la participation sociale et une certaine autonomie, mais sans atteindre l'égalité d'accès et d'opportunités qui définit un environnement pleinement inclusif. La perception générale peut être définie comme une inclusion modérée en cours de développement, avec des progrès évidents mais aussi des lacunes persistantes en matière de soutien personnalisé, d'accessibilité et de connaissance du droit à la vie autonome.

Annexe II. Enquêtes d'évaluation : rapport technique des résultats

Ce document présente les résultats des enquêtes d'évaluation réalisées dans le cadre du Living Lab CIMER sur le territoire de Saint-Gaudens.

Les évaluations reflètent la perception et le niveau de satisfaction des participants à chaque séminaire et, en particulier, à la session finale (S5G), qui offre une vision globale de l'ensemble de l'expérience menée sur le territoire.

65

Note méthodologique : les enquêtes ont été réalisées à la fin de chaque séminaire (S1, S2, S3, S4) et à nouveau lors de la cinquième session (S5G), destinée à évaluer l'ensemble du processus du Living Lab sur le territoire. La participation était volontaire, de sorte que le nombre de réponses ne correspond pas nécessairement au nombre total de participants à chaque session. Le premier séminaire (S1) n'a pas obtenu de réponses, car le questionnaire a d'abord été envoyé par courrier électronique. À partir du deuxième séminaire, un système mixte (code QR et version papier) a été mis en place pour permettre une réponse immédiate à la fin de chaque session, ce qui a considérablement amélioré le taux de participation.

7.1. Tableau récapitulatif des résultats

Séminaire	Nº réponses (n)	Satisfaction générale	Facilité de participation	Clarté des informations	Avis entendus	Commentaires
S1	—	Pas de données disponibles (aucune réponse reçue)	—	—	—	—
S2	3	3,33 (66,67 % partiellement satisfait ; 33,33 % très satisfait)	33,33 % Sí	3,67 (33,33 % partiellement claires ; 66,67 % très claires)	100 % Sí	"La salle est inadaptée pour le travail en groupe, trop bruyante"; "Participation des personnes concernées"; "Salle inadaptée, discussion peu audible."
S3	7	4,0 (100 % très satisfaits)	100 % Sí	4,29 (14,29 % partiellement claires ; 42,86 % très claires ; 42,86 % totalement claires)	100 % Sí	—

Séminaire	Nº réponses (n)	Satisfaction générale	Facilité de participation	Clarté des informations	Avis entendus	Commentaires
S4	9	3,63 (37,5 % partiellement satisfaits ; 62,5 % très satisfaits)	100 % Sí	3,88 (12,5 % partiellement claires ; 87,5 % très claires)	100 % Sí	"Manque de participation politique et personnes en situation de handicap"; "Bravo et merci pour ce moment de partage et de travail collectif."
S5G (Évaluation globale)	9	3,86 (14,29 % partiellement satisfait ; 85,71 % très satisfait)	100 % Sí	3,57 (42,86 % partiellement claires ; 57,14 % très claires)	100 % Sí	"Améliorer la compréhension du narrateur"; "Permettre une continuité, un suivi de ce travail"; "Conserver du lien"; "Garder le contact pour définir et animer une suite..."; "Communiquer sur les avancées de CIMER afin que le travail réalisé perdure"; "Poursuivre l'action des séminaires."

Interprétation générale des résultats

Les résultats obtenus à Saint-Gaudens montrent un processus de participation qui se consolide à partir du deuxième séminaire, une fois le système de collecte de données ajusté. Bien que le premier séminaire n'ait pas obtenu de réponses (en raison du format initial d'envoi par courrier), les séminaires suivants offrent une vision claire de l'évolution du Living Lab sur le territoire.

Le deuxième séminaire présente des évaluations modérées (3,33 points) et un faible pourcentage de facilité à participer (33,33 %), accompagné de commentaires soulignant les difficultés liées à la salle utilisée, notamment le bruit et les problèmes d'audibilité. Ces contraintes logistiques ont affecté le déroulement des activités prévues. Face à cela, la salle a été changée pour les sessions suivantes, ce qui a permis d'améliorer considérablement les conditions matérielles de travail.

À partir du troisième séminaire, les évaluations s'améliorent considérablement. S3 atteint une satisfaction moyenne de 4,0 et une clarté de 4,29 points, avec une facilité de participation de 100 %, ce qui indique une meilleure adaptation de l'espace et une plus grande familiarité du groupe avec la méthodologie.

Lors du quatrième séminaire, les évaluations restent modérées à élevées (3,63 pour la satisfaction ; 3,88 pour la clarté). Dans ce cas, les commentaires soulignent l'absence de profils clés, tels que des représentants politiques et des personnes handicapées, mettant en évidence la nécessité de renforcer la diversité du groupe participant. Néanmoins, la perception générale du séminaire reste positive.

L'évaluation globale du processus (S5G) s'élève à 3,86 points, ce qui reflète un degré de satisfaction remarquable. Les commentaires recueillis mettent l'accent sur des aspects fondamentaux pour l'évolution future du processus :

- Améliorer la compréhension des explications,
- Garantir la continuité et le suivi du travail,
- Maintenir le lien entre les acteurs participants,
- Communiquer les avancées du processus CIMER,
- Poursuivre les séminaires en tant qu'espace de travail et de rencontre.

Il convient de souligner tout particulièrement que, dans tous les séminaires ayant donné lieu à des réponses, 100 % des participants affirment s'être sentis écoutés et pris en compte, ce qui constitue un indicateur solide de la qualité du processus participatif.

Dans l'ensemble, les résultats reflètent une expérience bien appréciée, avec une amélioration progressive tant de la clarté que de la dynamique de participation, ainsi qu'une forte demande de continuité et de connexion entre les acteurs afin de consolider les apprentissages et les actions initiés dans le cadre du Living Lab.

8. Annexe III. Contributions à chacun des séminaires

8.1. Ensemble des contributions au séminaire 1 Reconnaître la valeur fondamentale des personnes handicapées, de chaque personne unique et essentielle

68

12 personnes ont participé à ce séminaire. Leurs profils fut varié. Nous avons pu compter sur la présence de professionnels issus d'organisations qui accompagnent et soutiennent les personnes en situation de handicap, de dépendance, de vieillesse et de fragilité mais aussi des membres d'associations ainsi que des bénéficiaires.

La dimension travaillée était " **Reconnaître la valeur primordiale des personnes en situation de handicap, de dépendance, de vieillesse et/ou de fragilité** car chaque personne est unique et essentielle, dans la réalisation de leur projet de vie autonome au sein de la communauté, à partir d'une prise de conscience de leurs atouts et de leur potentiel ".

1) Description des dynamiques mises en place

À partir de cette dimension de valeur, deux aspects clés ont été mis en évidence afin d'analyser les obstacles potentiels rencontrés par les personnes handicapées, dépendantes, âgées et/ou fragiles, ainsi que la mise en place d'actions permettant de progresser dans l'amélioration des obstacles identifiés.

Les aspects clés ont été les suivants :

i. i. Autonomisation et connaissance de la vie autonome
ii. ii. Activisme et connaissance des droits

Nous entendons par :

Autonomisation et connaissance de la vie autonome :

- La capacité de la personne à prendre librement des décisions.
- Autonomie et recherche de ressources dans la réalisation de ses actes et comportements.
- Son but dans la vie est conforme à sa propre volonté.
- Génère un apprentissage continu vers des objectifs de formation et d'indépendance

Activisme et connaissance des droits :

- Participer activement à la défense des droits des personnes handicapées, dépendantes, âgées et/ou fragiles.
- Connaître les droits des personnes handicapées, dépendantes, âgées et/ou fragiles.

Nous entendons par :

Barrières et difficultés :

Les aspects et/ou situations qui rendent difficile la conduite d'une vie indépendante au quotidien. Ceux-ci peuvent être de différents types : physiques, relationnels, culturels, communicationnels, architecturaux, etc.

Résumé des principales propositions du séminaire 1

Conformément aux obstacles et aux actions recensés et classés par ordre de priorité par les participants, les principales actions qui ont été concrétisées pour apporter une valeur ajoutée aux personnes sont les suivantes :

70

- Empathie pour développer l'engagement

Objectif : renforcer la compréhension mutuelle, la solidarité et la mobilisation autour des situations de handicap, de dépendance ou de vulnérabilité.

Action proposée :

Mettre en place dans les associations, écoles, centres de formation et institutions locales des **ateliers d'empathie** fondés sur la méthode du “se mettre à la place de”. Ces ateliers peuvent inclure des **jeux de rôle**, des **parcours sensoriels**, ou des **simulations de situations de handicap** (mobilité, communication, isolement).

Ces expériences visent à faire ressentir concrètement les obstacles que rencontrent certaines personnes, mais aussi leurs ressources, leurs stratégies et leurs aspirations.

Effets attendus : développement d'une conscience sociale, réduction des préjugés, amélioration des attitudes d'accueil et d'entraide dans la communauté.

Inspiration : dispositifs de simulation d'empathie utilisés dans les formations en soins infirmiers, en éducation inclusive et dans le mouvement des “Living Labs” sociaux.

- Sensibilisation dans les écoles (y compris la formation professionnelle)

Objectif : faire de l'inclusion et de l'autonomie une culture commune dès le plus jeune âge.

Action proposée :

Introduire des **modules éducatifs sur la vie autonome, la diversité et les droits humains** dans les programmes scolaires, depuis le primaire jusqu'à la formation professionnelle.

Les interventions peuvent être coanimées par des **personnes concernées** (témoignages, ateliers participatifs, projets artistiques ou citoyens).

Effets attendus : une génération plus consciente des enjeux d'inclusion, une évolution des représentations sociales, une meilleure préparation des futurs professionnels à travailler dans des environnements diversifiés et accessibles.

Inspiration : programmes "École inclusive" du Ministère de l'Éducation nationale, projets "Citoyens du monde" ou initiatives de pair-éducation menées par des associations locales.

- Développer le militantisme pour revendiquer le droit à vivre de manière indépendante et l'accessibilité

Objectif : renforcer le pouvoir d'agir collectif des citoyens et des personnes concernées.

Action proposée :

Soutenir la création de **groupes locaux d'activisme citoyen** autour du droit à la vie autonome, à l'accessibilité universelle et à la non-discrimination.

Ces groupes pourraient être hébergés par des structures locales (Maisons des citoyens, tiers-lieux, MJC) et bénéficier de **formations à la communication, au plaidoyer, et à la participation politique locale**.

Effets attendus : émergence d'une parole collective forte, co-construction des politiques publiques locales, participation active des personnes concernées à la gouvernance des dispositifs d'aide.

Inspiration : mouvements de défense des droits tels que APF France Handicap, Inclusion Europe, ou les collectifs de vie autonome.

- Réalisation de formations juridiques pour les bénévoles, salariés, aidants, bénéficiaires

Objectif : démocratiser la compréhension du cadre juridique et renforcer l'autonomie des acteurs de terrain.

Action proposée :

Création d'un **cycle de formations gratuites et ouvertes à tous** (bénévoles, salariés, aidants, bénéficiaires) sur les droits liés à la vie autonome, la protection juridique, l'accessibilité, les recours possibles et les dispositifs de compensation.

Ces sessions pourraient être animées par des **juristes spécialisés**, des **médiateurs sociaux** et des **pairs formateurs**.

Effets attendus : meilleure connaissance des droits, réduction des situations de non-recours, montée en compétence collective dans les territoires ruraux et de montagne.

Inspiration : modèle de l'«École de Vie Indépendante» (Independent Living School) développé dans plusieurs pays européens.

- Création d'un guichet unique itinérant

Objectif : rapprocher les services des personnes et simplifier les démarches administratives.

Action proposée :

Mettre en place un **service mobile interinstitutionnel** circulant entre les communes du territoire, regroupant les principaux acteurs publics : MDPH, Département, ARS, Services sociaux, Mairies, CCAS, CIAS, etc.

Ce guichet permettrait de **centraliser les informations, d'accompagner les démarches**, et d'orienter efficacement vers les aides disponibles.

Effets attendus : réduction des délais et de la complexité administrative, amélioration de l'accès effectif aux droits, renforcement du maillage territorial.

Inspiration : dispositifs "France Services Mobile" et expérimentations de bus sociaux itinérants dans les zones rurales.

- Développer l'apprentissage à l'autodétermination (dans le monde digital)

Objectif : utiliser les outils numériques pour renforcer la capacité à faire ses propres choix et à s'exprimer.

Action proposée :

Mettre en œuvre des **formations à l'autodétermination numérique** au sein des structures locales (Maisons France Services, centres sociaux, tiers-lieux).

Les participants seraient accompagnés pour **utiliser des outils numériques accessibles** (applications d'organisation, plateformes administratives, communication en ligne), tout en renforçant leur capacité à décider, exprimer leurs préférences, et participer aux choix collectifs.

Effets attendus : inclusion numérique, développement de compétences d'autonomie, participation renforcée des personnes concernées à la vie publique et associative.

Inspiration : programme **OMNIA** (France Services) et initiatives de médiation numérique inclusive portées par les tiers-lieux ruraux.

Bonnes pratiques identifiées :

- Dispositifs de simulation d'empathie utilisés dans les formations en soins infirmiers, en éducation inclusive et dans le mouvement des “Living Labs” sociaux.
- Programmes “École inclusive” du Ministère de l'Éducation nationale, projets “Citoyens du monde” ou initiatives de pair-éducation menées par des associations locales.
- Mouvements de défense des droits tels que APF France Handicap, Inclusion Europe, ou les collectifs de vie autonome.
- Modèle de l'“École de Vie Indépendante” (Independent Living School) développé dans plusieurs pays européens.
- Dispositifs “France Services Mobile” et expérimentations de bus sociaux itinérants dans les zones rurales.
- Programme **OMNIA** (France Services) et initiatives de médiation numérique inclusive portées par les tiers-lieux ruraux.

Vous trouverez ci-dessous les contributions détaillées des personnes ayant participé à la dynamique de groupe. Ces contributions précisent les obstacles identifiés par chacun des membres des groupes, ainsi que les actions proposées pour améliorer les obstacles prioritaires.

- L'ensemble des contributions est présenté afin de mettre en évidence celles qui se recoupent.

Les actions prioritaires ne sont pas décrites en détail, car elles sont décrites dans le point précédent de ce document.

Les obstacles et les actions sont différenciés pour chacun des aspects clés de la dimension de valeur travaillée.

2) Difficultés travaillées lors du séminaire :

1. Manque de ressources

Ce manque peut être aussi bien **humain, financier que matériel**. Les associations et initiatives locales se trouvent souvent contraintes dans leurs actions par une insuffisance de financement, un accès limité aux subventions ou un manque de soutien des institutions. Par ailleurs, les petites structures manquent parfois de personnel salarié ou de bénévoles qualifiés, ce qui limite leur capacité à structurer, professionnaliser et pérenniser leurs actions. Le déficit en infrastructures (salles de réunion, matériel numérique, véhicules, etc.) complique également la mise en œuvre de projets locaux.

2. Difficultés d'engagement de nouvelles personnes dans les associations

Les freins à l'engagement sont nombreux :

- **Responsabilité perçue comme lourde** : les postes à responsabilités (président·e, trésorier·ère, etc.) sont souvent redoutés à cause de la charge mentale, administrative et juridique qu'ils impliquent.
- **Disponibilité limitée** : beaucoup de personnes, bien qu'intéressées, ne peuvent pas s'engager durablement à cause de contraintes professionnelles, familiales ou de santé.
- **Méconnaissance du rôle associatif** : les jeunes générations notamment sont parfois éloignées de la culture de l'engagement bénévole.

- **Essoufflement du tissu associatif** : surreprésentation de personnes âgées, rotation limitée des responsabilités, risque de fermeture d'associations faute de renouvellement.

3. Difficultés d'accès à l'administration

Les démarches administratives sont souvent perçues comme **complexes, opaques ou décourageantes**, surtout pour les personnes vulnérables (personnes âgées, allophones, précaires, peu scolarisées...). Ce problème se manifeste notamment par :

76

- Un **éloignement géographique** des guichets physiques.
- Une **fracture numérique** : beaucoup d'utilisateurs ne maîtrisent pas les outils informatiques nécessaires pour effectuer leurs démarches en ligne.
- Un **langage administratif peu accessible**.
- Des **difficultés à obtenir des réponses claires ou un accompagnement personnalisé** de la part des services publics.

4. Manque de connaissances et de formation

Ce manque touche à la fois les **habitants, les bénévoles et les acteurs institutionnels** :

- Les citoyens ne sont pas toujours informés de leurs droits, des dispositifs existants ou des moyens d'agir collectivement.
- Les bénévoles associatifs manquent parfois de formation en gestion de projet, communication, animation ou recherche de financements.
- Un manque de professionnalisation peut nuire à la reconnaissance des initiatives locales par les institutions et freiner leur développement.
- Les acteurs publics eux-mêmes ne sont pas toujours formés aux méthodes participatives ou à l'interculturalité.

5. Manque d'empathie et individualisme

Ce phénomène reflète une **fracture du lien social**, parfois accentuée par l'isolement géographique, la perte de confiance envers les institutions ou la fatigue face aux crises successives (sanitaires, économiques, climatiques). Les effets observables incluent :

- Une **baisse de la solidarité** entre voisins ou entre générations.
- Un **repli sur soi** qui rend difficile la mise en place d'initiatives collectives.
- Des **tensions sociales ou culturelles**, liées à l'incompréhension mutuelle entre populations diverses.

77

6. Difficulté de mobilité

Ce problème structurel touche particulièrement :

- Les **personnes âgées ou en situation de handicap**, qui ne peuvent se déplacer facilement vers les lieux de service ou d'activité.
- Les jeunes sans permis ou sans véhicule, notamment en zones peu desservies par les transports en commun.
- L'accès aux soins, à la culture, à l'emploi ou à la formation est ainsi limité.
- Cette difficulté accentue les **inégalités territoriales**, surtout dans les hameaux ou villages isolés.

8.2. Ensemble des contributions du séminaire 2 Rendre les environnements de vie et les communautés plus accueillants, accessibles et inclusifs .

12 personnes ont participé à ce séminaire. Leurs profils fut varié. Nous avons pu compter sur la présence de professionnels issus d'organisations qui accompagnent et soutiennent les personnes en situation de handicap, de dépendance, de vieillesse et de fragilité mais aussi des membres d'associations ainsi que des bénéficiaires.

La dimension travaillée était " Obtention d'environnements de vie et de communauté plus accueillants, accessibles et inclusifs, basés sur la promotion d'une action décisive des institutions locales et des entités sociales sur le territoire, avec le leadership des représentants élus de la zone locale respective ".

78

1) Description des dynamiques mises en œuvre

À partir de cette dimension de valeur, deux aspects clés ont été mis en évidence afin d'analyser les obstacles potentiels rencontrés par les personnes handicapées, dépendantes, âgées et/ou fragiles, ainsi que la mise en place d'actions permettant de progresser dans l'amélioration des obstacles identifiés.

Les aspects clés ont été les suivants :

i. Environnement de proximité

ii. Environnement communautaire

On entend par :

Environnement proche : famille, voisins, amis proches dans ma vie quotidienne

Environnement communautaire : ensemble des personnes qui composent la communauté dans laquelle je vis, y compris les espaces publics et privés de la population et des populations voisines.

Obstacles et difficultés :

Les aspects et/ou situations qui rendent difficile la conduite d'une vie indépendante au quotidien. Ceux-ci peuvent être de différents types : physiques, relationnels, culturels, communicationnels, architecturaux, etc.

79

2) Questions posées lors des séminaires du Living Lab Cimer

Les aspects clés liés à la dimension de la valeur ajoutée ou au thème central du séminaire sont abordés et clarifiés. À travers une dynamique de groupe et la méthodologie décrite ci-dessus, les questions suivantes sont posées pour chaque dimension de valeur travaillée dans des séminaires distincts :

1. D'après votre expérience, quels sont les obstacles ou les difficultés que vous identifiez dans les environnements et les communautés qui freinent l'autonomie des personnes handicapées, dépendantes, âgées et/ou fragiles ?
2. Parmi les obstacles identifiés, quelles sont les priorités pour que les environnements et la communauté facilitent l'autonomie de vie ?
3. Quelles propositions ou actions faites-vous pour progresser par rapport aux obstacles identifiés ?
4. Parmi les propositions faites, quelles sont vos priorités ?

5. Comment décririez-vous les actions prioritaires ?

6. Quelles expériences ou bonnes pratiques avez-vous observées ou connaissez-vous qui ont inspiré la proposition d'action décrite ?

3) *Résumé des principales propositions formulées lors du séminaire*

80

Conformément aux obstacles et aux actions recensés et classés par ordre de priorité par les participants, les principales actions qui ont été concrétisées pour apporter une valeur ajoutée aux personnes sont les suivantes :

- Sensibilisation, formation, coordination et coopération entre professionnels, décideurs et société civile autour de la vie indépendante

Objectif : construire une culture partagée de la vie indépendante à travers la formation, la coopération et la coresponsabilité des acteurs du territoire.

Action proposée :

Organiser des **journées de sensibilisation interprofessionnelles** et des **formations croisées** réunissant travailleurs sociaux, élus, agents des collectivités, associations, établissements médico-sociaux, entreprises et citoyens.

Ces espaces favoriseront le **dialogue entre décideurs et personnes concernées**, la mutualisation des pratiques et la mise en œuvre d'un langage commun autour du droit à la vie autonome (art. 8 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées).

Effets attendus : amélioration de la coordination territoriale, cohérence des politiques locales, meilleure connaissance mutuelle des rôles et ressources de chacun, émergence de projets collectifs.

Inspiration : expériences de coordination interinstitutionnelle portées par les **Maisons Départementales des Solidarités (MDS)**, les **Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH)**, l'**UDAF**, et des dispositifs de coopération locale tels que **SAMSAM** (Santé Autonomie Mobilité Solidarité Accueil en Montagne).

- Sensibilisation par le déplacement vers les personnes et création d'un tiers-lieu ouvert à tous

Objectif : aller à la rencontre des habitants, rompre l'isolement et favoriser les rencontres inclusives dans des espaces communs.

Action proposée :

Développer des **initiatives itinérantes** de sensibilisation dans les villages, marchés, écoles, entreprises et lieux publics, sous forme d'animations, d'expositions mobiles ou de permanences de proximité.

Parallèlement, créer un **tiers-lieu inclusif** (maison des initiatives solidaires ou « café citoyen ») accessible à tous, où les habitants peuvent se retrouver, échanger, participer à des activités culturelles, numériques ou de formation.

Effets attendus : renforcement du lien social, meilleure visibilité des actions locales, participation active des personnes concernées à la vie du territoire.

Inspiration : événements tels que *La Journée Extraordinaire, Duoday, Forum des Associations, portes ouvertes des structures médico-sociales* ou *permanences d'accès aux soins* développées dans plusieurs départements ruraux.

- Information systématique sur les services et ressources pour la vie indépendante

Objectif : garantir un accès simple, lisible et équitable à l'information sur les droits, aides, services et dispositifs existants.

Action proposée :

Mettre en place un **réseau territorial d'information** sur la vie autonome, articulé autour des mairies, écoles, centres sociaux, UDAF, structures de santé et espaces publics numériques.

Les informations seraient disponibles sous forme de **plaquettes, affichages, plateformes en ligne et permanences physiques**. Une communication coordonnée entre acteurs permettrait d'éviter la perte d'information et le non-recours aux droits.

Effets attendus : amélioration de l'accès à l'information, autonomie renforcée des habitants dans leurs démarches, diminution du sentiment de solitude ou d'abandon administratif.

Inspiration : fonctionnement des **guichets uniques communaux**, sites d'information municipaux, dispositifs **France Services**, permanences de la **CAF** et relais d'information dans les établissements scolaires et lieux de travail.

82

- Permettre à chacun d'agir en connaissance de cause : faciliter l'accès aux droits à travers un réseau d'information

Objectif : rendre chaque citoyen acteur de ses choix, en garantissant la compréhension et l'accessibilité de l'information.

Action proposée :

Créer un **réseau d'ambassadeurs de l'information inclusive**, formés pour accompagner les personnes dans leurs démarches (santé, emploi, logement, mobilité, loisirs). Ces ambassadeurs pourraient être des bénévoles, pairs aidants, agents municipaux ou membres d'associations locales.

Un **portail numérique local** et des **permanences en mairie, écoles ou entreprises** assureraient une diffusion continue des ressources.

Effets attendus : empowerment individuel, meilleure orientation, réduction du non-recours aux droits et renforcement du sentiment d'appartenance à la communauté.

Inspiration : dispositifs de médiation sociale dans les mairies rurales, programmes de proximité type *France Services* ou *Point Info Famille*.

- Travail autour de l'espace communautaire accessible et de forme universelle

Objectif : concevoir des espaces publics, des services et des mobilités accessibles à tous, en appliquant les principes du **design universel**.

Action proposée :

Mettre en œuvre des **diagnostics participatifs d'accessibilité** avec les habitants et les personnes concernées, afin d'identifier les besoins d'adaptation dans les espaces communautaires : transports, bâtiments publics, espaces de loisirs, signalétique, communication, etc.

Ces diagnostics déboucheront sur un **plan local d'accessibilité universelle**, coconstruit avec les collectivités et les opérateurs de mobilité.

Effets attendus : amélioration du cadre de vie, mobilité inclusive, sentiment d'appartenance territoriale renforcé, attractivité accrue des zones rurales et de montagne.

Inspiration : projets d'accessibilité menés par **Tissé**, réouverture de lignes ferroviaires dans les zones de montagne, dispositifs de **portage de repas**, **transport à la demande**, et recommandations de l'article 9 de la **Convention relative aux droits des personnes handicapées**.

- Adaptation de la signalétique pour favoriser les déplacements (sonore, olfactif, visuel)

Objectif : permettre à chacun de se repérer et de se déplacer de manière autonome dans les espaces publics.

Action proposée :

Développer une **signalétique multisensorielle** (panneaux tactiles, repères olfactifs, dispositifs sonores, couleurs contrastées) dans les lieux publics, les transports et les bâtiments collectifs.

Associer les usagers à la conception de ces dispositifs pour garantir leur pertinence et leur efficacité.

Effets attendus : amélioration de la sécurité, de l'autonomie et du confort de déplacement pour tous (personnes en situation de handicap, personnes âgées, touristes, enfants).

Inspiration : expérimentations de signalétique inclusive dans les réseaux de transport **Tisséo**, aménagements multisensoriels dans les gares SNCF et les projets de **mobilité inclusive** développés par les collectivités rurales

- Identification de bonnes pratiques :

- Expériences de coordination interinstitutionnelle portées par les **Maisons Départementales des Solidarités (MDS)**, les **Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH)**, l'**UDAF**, et des dispositifs de coopération locale tels que **SAMSAM** (Santé Autonomie Mobilité Solidarité Accueil en Montagne).
- Événements tels que *La Journée Extraordinaire*, *Duoday*, *Forum des Associations*, *portes ouvertes des structures médico-sociales* ou *permanences d'accès aux soins* développées dans plusieurs départements ruraux.

- Fonctionnement des **guichets uniques communaux**, sites d'information municipaux, dispositifs **France Services**, permanences de la **CAF** et relais d'information dans les établissements scolaires et lieux de travail.
- Dispositifs de médiation sociale dans les mairies rurales, programmes de proximité type *France Services* ou *Point Info Famille*.
- Projets d'accessibilité menés par **Tisséo**, réouverture de lignes ferroviaires dans les zones de montagne, dispositifs de **portage de repas, transport à la demande**, et recommandations de l'article 9 de la **Convention relative aux droits des personnes handicapées**.
- Expérimentations de signalétique inclusive dans les réseaux de transport **Tisséo**, aménagements multisensoriels dans les gares SNCF et les projets de **mobilité inclusive** développés par les collectivités rurales

3) Difficultés identifiées lors du séminaire 2

Ces obstacles apparaissent dans l'entourage le plus proche de la personne (famille, aidants, voisins) ou bien l'environnement social, institutionnel et physique plus large dans lequel vit la personne, et comprennent des aspects culturels, normatifs et structurels, et ont un impact direct sur sa capacité à exercer son autonomie et à participer à la vie quotidienne.

1. Difficultés d'accessibilité aux droits

L'accès aux droits fondamentaux (santé, logement, éducation, protection sociale, etc.) est un enjeu majeur pour une partie de la population :

- Méconnaissance des lois et dispositifs d'aide : certaines personnes ignorent qu'elles ont droit à certaines prestations, à des recours juridiques ou à un accompagnement spécifique.
- Complexité administrative : les démarches sont perçues comme longues, compliquées, parfois décourageantes.
- Absence d'accompagnement personnalisé pour orienter, expliquer, ou faire le lien entre l'utilisateur et les institutions.

- Inégalités d'accès selon les statuts : personnes migrantes, sans domicile ou vivant en habitat précaire rencontrent plus d'obstacles dans leurs démarches.

2. Difficultés d'accessibilité aux équipements

Cette catégorie regroupe plusieurs problématiques concrètes du quotidien :

a. Accès au logement

- Pénurie de logements adaptés : en nombre insuffisant, trop chers ou inadaptés aux personnes âgées, en situation de handicap ou en grande précarité.
- Procédures d'accès rigides : critères stricts d'attribution HLM, lourdeur des dossiers, délais importants.
- Habitat insalubre ou temporaire pour les publics vulnérables.

b. Mobilité

- Dépendance à la voiture et peu de transports publics alternatifs, surtout pour les déplacements hors du centre-ville.
- Barrière financière : coût du carburant, du permis, de l'assurance ou du véhicule.
- Mobilité réduite des personnes âgées ou handicapées non prise en compte.

c. Accessibilité aux équipements publics

- Inadaptation physique des lieux : bâtiments non accessibles aux personnes à mobilité réduite.
- Horaires d'ouverture inadaptés, manque de transports pour s'y rendre.
- Manque d'information sur les services existants ou les modalités d'accès.

3. Isolement et précarité

Un ensemble d'obstacles profondément liés :

a. Isolement

- Isolement social et géographique : particulièrement dans les zones rurales ou pour les personnes âgées seules.
- Manque de réseau social ou familial pour soutenir et informer.
- Risque de perte d'autonomie et de repli sur soi.

b. Précarité

- Difficulté à satisfaire les besoins de base (logement, alimentation, soins).
- Ressources insuffisantes pour se projeter, s'engager dans un parcours d'insertion.
- Spirale d'exclusion : pas de travail → pas de logement → pas de stabilité → pas d'accès aux droits.

c. Solitude

- Absence de lien humain régulier, sentiment d'abandon ou d'invisibilité.
- Manque d'espaces conviviaux pour créer des relations, sortir de chez soi.

d. Coût des soins

- Soins de santé peu accessibles financièrement, même avec la sécurité sociale.
- Renoncements aux soins par peur du coût, du déplacement ou des démarches.

e. Souffrance psychologique

- Anxiété, dépression, stress chronique liés à la précarité, à la solitude ou au manque de perspectives.
- Accès difficile à la santé mentale, manque de professionnels, de lieux d'écoute, de sensibilisation.

88

4. Difficultés d'accessibilité au numérique

Les enjeux numériques sont aujourd'hui cruciaux :

a. Équipements informatiques pour tous

- Inégalités d'équipement : pas d'ordinateur, de smartphone ou de connexion Internet fiable pour certaines personnes ou familles.
- Dépendance à des tiers (famille, structures d'accompagnement) pour effectuer les démarches en ligne.

b. Accès à l'information numérique

- Fracture numérique en compétences : difficulté à naviguer sur les plateformes, comprendre les démarches, utiliser les outils.
- Risques d'exclusion numérique dans une société où tout se dématérialise : CAF, impôts, emploi, santé, etc.

5. Culture, éducation, différences de valeurs actuelles

- Choc de valeurs ou décalage générationnel : incompréhension mutuelle entre groupes sociaux ou culturels.
- Dévalorisation de la culture de l'engagement ou du collectif, au profit de comportements plus individualistes.
- Barrière culturelle dans la relation à l'éducation, à l'autorité, à la transmission des savoirs.

6. Difficultés à trouver un emploi

- Manque d'opportunités locales ou inadéquation entre l'offre et les profils des demandeurs d'emploi.
- Freins périphériques à l'emploi : garde d'enfants, mobilité, santé, confiance en soi.
- Discrimination à l'embauche, notamment sur l'âge, l'origine, le parcours de vie ou l'apparence.

89

7. Préjugés limitatifs

- Peur de faire des erreurs ou de s'exposer en sortant de sa zone de confort.
- Préjugés intériorisés : sentiment d'illégitimité ou d'incapacité.
- Poids du regard des autres dans des petites communautés où tout le monde se connaît.
- Ces freins peuvent paralyser l'engagement, la demande d'aide ou le changement de situation.

8. Déficit d'information et de sensibilisation des proches

- Les proches (famille, amis, entourage) ne sont pas toujours conscients des difficultés vécues par certains individus.
- Manque de sensibilisation sur les droits, les dispositifs ou les souffrances invisibles, ce qui peut engendrer de l'incompréhension, du jugement ou de l'indifférence.
- Barrière émotionnelle ou culturelle dans le dialogue sur la précarité, la santé mentale ou la marginalité.

8.3. Ensemble des contributions du séminaire 3 Transformer les systèmes de services, dans toutes leurs dimensions, afin qu'ils répondent au droit de la communauté à vivre de manière indépendante.

Le 4 septembre 2025, le troisième séminaire du laboratoire vivant CIMER « SYSTÈMES DE SERVICES ET DE SOUTIEN. POUR UNE VIE INDÉPENDANTE » s'est tenu dans la ville de Saint-Gaudens. 15 personnes ont participé à ce troisième séminaire. Il s'agit de personnes handicapées, de professionnels d'organismes d'accompagnement et de soutien aux personnes handicapées, dépendantes, âgées et fragiles, ainsi que de représentants des autorités régionales et européennes. La dimension de valeur travaillée a été « Transformer les systèmes de services, dans toutes leurs dimensions (équipes professionnelles, centres, prestations économiques, produits et technologies d'aide, logement, etc.) afin qu'ils répondent au droit de vivre de manière indépendante au sein de la communauté ».

90

1) Description des dynamiques mises en œuvre

À partir de cette dimension de valeur, deux aspects clés ont été mis en évidence afin d'analyser les obstacles potentiels rencontrés par les personnes handicapées, dépendantes, âgées et/ou fragiles, ainsi que la mise en place d'actions permettant de progresser dans l'amélioration des obstacles identifiés.

Les aspects clés ont été les suivants :

i. Services et aides existants pour les personnes handicapées, dépendantes, âgées et/ou fragiles

ii. Services et programmes à mettre en place ou à consolider pour favoriser l'autonomie des personnes handicapées, dépendantes, âgées et/ou fragiles

Entendant par :

91

Barrières et difficultés :

Les aspects et/ou situations qui rendent difficile la réalisation d'une vie autonome au quotidien. Ceux-ci peuvent être de différents types : physiques, relationnels, culturels, communicationnels, architecturaux, etc.

2) Questions soulevées lors des séminaires du Living Lab Cimer

Les aspects clés liés à la dimension de la valeur ajoutée ou au thème central du séminaire sont abordés et clarifiés. À travers une dynamique de groupe et la méthodologie décrite ci-dessus, la question suivante est posée :

Quels services ou programmes peuvent être mis en place ou quelles actions proposez-vous pour consolider ceux qui fonctionnent déjà ?

Les principales contributions des participants aux questions posées pendant la dynamique sont décrites ci-dessous :

3) Quels services et/ou programmes envisagez-vous de mettre en place ou quelles actions proposez-vous pour consolider et/ou améliorer ceux qui fonctionnent déjà, afin de progresser vers une vie indépendante au sein de la communauté ?

92

1. Mettre en place un dispositif de recueil des besoins et attentes des personnes

Objectif : garantir que les politiques et services relatifs à la vie autonome soient définis à partir de l'expérience réelle des personnes concernées.

Action proposée :

Créer un **mécanisme permanent et participatif** de recueil de la parole des personnes (en situation de handicap, âgées, aidantes, isolées, ou vivant avec des troubles psychiques), à travers des **enquêtes, entretiens, ateliers participatifs ou Living Labs**.

Ce dispositif permettra de recueillir leurs besoins, attentes et priorités, mais aussi leurs propositions concrètes pour améliorer les services existants.

Les résultats seront régulièrement présentés aux acteurs institutionnels et utilisés pour **orienter les décisions locales** et évaluer la pertinence des actions menées.

Effets attendus :

- Renforcement de la participation citoyenne et du pouvoir d'agir.
- Amélioration de la pertinence et de l'adéquation des services.
- Évolution des pratiques vers une gouvernance partagée et fondée sur les droits.

Inspiration : démarches de **diagnostic participatif** et de **Living Labs territoriaux** expérimentés dans le cadre du projet CIMER et de la Stratégie nationale pour l'autonomie.

2. Développer un dispositif de ressources pour les personnes et les professionnels

Objectif : simplifier l'accès à l'information et favoriser la montée en compétence collective autour de la vie autonome.

Action proposée :

Créer un **centre de ressources territorial**, physique et numérique, centralisant toutes les informations utiles : droits, aides financières, dispositifs d'accompagnement, services existants, formations disponibles, outils pédagogiques et contacts clés.

Ce centre s'adresserait à la fois aux **citoyens, aidants, associations, travailleurs sociaux, professionnels de santé et élus locaux**, pour renforcer la cohérence des interventions et faciliter l'orientation.

Il pourrait être hébergé dans un **tiers-lieu inclusif**, ou articulé avec le réseau **France Services** et les plateformes départementales (MDPH, UDAF, ARS, etc.).

Effets attendus :

- Réduction du non-recours aux droits.
- Amélioration de la coordination entre acteurs.
- Renforcement des compétences locales en matière d'autonomie et d'inclusion.

Inspiration : plateformes d'information régionales (CRA, MDPH, CREA), outils de mutualisation de la CNSA et guichets uniques d'accès aux droits.

3. Créer une Commission Communale d'Accessibilité (CCA)

Objectif : instaurer un espace de concertation démocratique local pour suivre et améliorer la mise en accessibilité du territoire.

Action proposée :

Mettre en place une **Commission Communale d'Accessibilité** réunissant **usagers, élus, représentants associatifs, aidants, professionnels et techniciens**.

Cette instance aura pour mission :

- d'identifier les obstacles à l'accessibilité (bâti, voirie, transports, services, communication) ;
 - de proposer des **solutions concrètes et concertées** ;
 - de suivre la mise en œuvre des actions prévues ;
 - et de rédiger un **rapport annuel public** sur l'état d'accessibilité de la commune et les progrès réalisés.
- Les personnes concernées y auront un rôle central, en tant qu'expertes de leur expérience d'usage.

Effets attendus :

- Meilleure lisibilité de l'action publique locale.
- Pilotage coordonné des politiques d'accessibilité.
- Appropriation citoyenne des enjeux d'inclusion et de mobilité.

Inspiration : cadre réglementaire de l'article L.2143-3 du Code général des collectivités territoriales et expériences des CCA actives en zones rurales et de montagne.

4. Renforcer la coordination inter-services

Objectif : garantir la continuité des parcours d'accompagnement et la cohérence des réponses apportées aux habitants.

Action proposée :

Créer des **espaces de coordination réguliers** entre les acteurs sociaux, médico-sociaux, associatifs, sanitaires, éducatifs et institutionnels du territoire.

Ces réunions pourraient être animées par un **coordinateur territorial de l'autonomie**, garant de la communication entre services et du suivi des situations complexes.

L'objectif est d'éviter les ruptures de parcours, de mutualiser les ressources humaines et logistiques, et de développer des **protocoles partagés d'orientation et de suivi**.

Effets attendus :

- Amélioration de la fluidité et de la réactivité du système local.
- Réduction des doublons administratifs et des zones grises d'intervention.
- Meilleure qualité de vie pour les personnes accompagnées et leurs familles.

Inspiration : démarches de coordination intégrée type "**Territoires 100 % inclusifs**", **Dispositifs d'appui à la coordination (DAC)**, **MAIA** ou **Communautés 360**.

5. Déployer un service de médiation de proximité

Objectif : instaurer un climat de confiance et de compréhension mutuelle entre les personnes, les familles et les institutions.

Action proposée :

Mettre en place un **service local de médiation de proximité**, accessible à tous, destiné à prévenir ou résoudre les difficultés rencontrées dans les relations avec les institutions, les services sociaux, les établissements ou les collectivités.

Ce service serait animé par des **médiateurs formés à la communication bienveillante, à la gestion de conflit et à la déontologie du tiers neutre**, en lien avec les structures locales.

Il offrirait un **espace d'écoute, de dialogue et d'orientation**, notamment dans les zones rurales où la distance institutionnelle est souvent plus marquée.

96

Effets attendus :

- Réduction des tensions et incompréhensions entre usagers et institutions.
- Rétablissement du dialogue et amélioration de la qualité de la relation de service.
- Développement d'une culture locale de médiation et de confiance.

Inspiration : dispositifs de **médiation sociale et familiale**, médiateurs de santé communautaires, et services d'écoute expérimentés dans les **Maisons des solidarités départementales**.

8.4. Ensemble des contributions du séminaire 4 « Priorisation des propositions d'action du living lab CIMER et gouvernance en faveur de la vie autonome ».

Le 2 octobre 2025, le quatrième séminaire du laboratoire vivant CIMER intitulé « PRIORISATION DES PROPOSITIONS D'ACTION DU LABORATOIRE VIVANT CIMER ET GOUVERNANCE EN FAVEUR DE LA VIE

INDÉPENDANTE » à Saint-Gaudens.

Onze personnes ont participé à ce quatrième séminaire. Il s'agit de personnes handicapées, de professionnels d'organismes d'accompagnement et de soutien aux personnes handicapées, dépendantes, âgées et fragiles.

Les dimensions abordées ont été la hiérarchisation des actions issues des séminaires précédents, ainsi que leur gouvernance afin qu'elles répondent au droit de vivre de manière autonome au sein de la communauté.

97

1. Description des dynamiques mises en œuvre

À partir de ces dimensions, les actions prioritaires dans les processus participatifs des séminaires précédents ont été décrites, et les critères permettant de hiérarchiser les actions possibles à choisir ont été mis en évidence.

Dans un deuxième temps, les aspects de la gouvernance possible des actions prioritaires ont été approfondis et définis.

2. Description des principales actions issues des séminaires précédents :

Les principales actions ont été présentées sous forme de panneaux, un pour chaque séminaire organisé.

Chacun d'entre eux est présenté ci-dessous :

Reconnaître la valeur primordiale des personnes souffrant de handicaps, en situation de dépendance, et/ ou de vieillesse

Saint-Gaudens Séminaire 1 Living lab CIMER

98



Empathie pour développer l'engagement dans les associations, écoles, centres de formation à travers des jeux de rôle et des simulations ("se mettre à la place de").



Développer le militantisme pour revendiquer le droit à vivre de manière indépendante et l'accessibilité. Encourager l'activisme local, les revendications collectives, la défense des droits.



Création d'un guichet unique itinérant.



**Sensibilisation dans les écoles (inclut formation professionnelle)
Initier dès le plus jeune âge à la notion d'inclusion et d'autonomie, intégrer ces thématiques dans les formations pro.**



**Réalisation de formations juridiques pour les bénévoles, salariés, aidants, bénéficiaires.
Formations gratuites pour bénévoles, salariés, aidants et bénéficiaires pour mieux comprendre et exercer leurs droits dans le cadre de la vie autonome. EVI**



Développer l'apprentissage à l'autodétermination (dans le monde digital).

Environnement et communauté facteurs de vie indépendante

Saint-Gaudens Séminaire 2 Living lab CIMER



Sensibilisation, formation, coordination, coopération entre professionnels, décideurs, société civile autour de la vie indépendante.



Information systématique sur les services et ressources pour la vie indépendante (UDAF, mairie, site, écoles). Faciliter l'accès aux droits.



Proposer un guichet unique plus mobile



Sensibilisation par le déplacement vers les personnes + création d'un tiers-lieu ouvert à tous.



Travail autour de l'espace communautaire accessible de forme universel.



Adaptation de la signalétique pour favoriser les déplacements (sonore, olfactif, visuel).

SYSTÈMES DE SERVICES ET DE SOUTIEN POUR UNE VIE INDÉPENDANTE

Saint-Gaudens Séminaire 3 Living lab CIMER



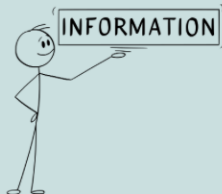
**Culture du recueil des besoins et envies
systématique afin de replacer leur voix au cœur
de l'action.**



**Service de médiation de proximité
création et amélioration. S'inspirer de
tous les pôles de proximité existants.**



**Dispositifs de coordination inter-services.
Mettre en place de CCA dans les
municipalités.**



**Amélioration de l'information pour le handicap et de la
reconnaissance/ positionnement des proches aidants
(familiaux) des pairs aidantes des professionnels.**



Amélioration de l'information et de l'accessibilité aux droits

- Garantir l'accessibilité des démarches administratives et des services d'orientation.
- Déployer des guichets

Créer des cartographies compréhensibles des services.



Détection et accompagnement précoces

3. *Réflexion sur l'impact et la viabilité des actions*

Une réflexion a été menée en petits groupes (2 groupes) sur l'impact et la faisabilité de chacune des actions présentées sur les panneaux.

Chaque panneau correspond aux différents séminaires organisés et les actions présentées correspondent à celles qui ont été priorisées, dans chaque séminaire, par les participants.

Impact : *ce qui apporte le plus de valeur pour pouvoir mener une vie indépendante au sein de la communauté.*

Viabilité : *actions les plus faciles à mettre en œuvre.*

À partir de la description des actions, une réflexion a été menée et celles-ci ont été élaborées en petits groupes.

4. *Vote sur les actions réfléchies*

Les participants ont voté individuellement, sur des panneaux communs présentant les 6 actions de chaque panneau, pour les actions considérées comme pouvant avoir le plus d'impact et, lors d'un second tour, pour les 2 actions considérées comme les plus réalisables.

5. Gouvernance des actions

Les actions résultant du vote ont été travaillées en petits groupes.

Les aspects de gouvernance ont été précisés afin de les mettre en œuvre en complétant le poster en fonction du type d'action (territoire - tiers - Association Pirineos) et d'autres aspects plus spécifiques : qui prendra la direction de l'action, qui peut en faire partie au-delà de la direction, quels pourraient être ses objectifs, les ressources qui pourraient être nécessaires.

Une des actions de chaque groupe a été choisie pour être menée par l'Association Pirineos.

6. Synthèse des actions prioritaires selon des critères d'impact et de faisabilité

Ci-dessous sont décrites les actions prioritaires choisies par les participants au cours de la dynamique, après avoir établi les priorités en fonction de l'impact dans un premier temps, puis de la faisabilité dans un second temps.

ACTIONS LIÉES AUX PERSONNES ELLES-MÊMES (processus de priorisation du premier panel)

- Guichet unique itinérant : Aller vers, informer, éviter l'isolement, création de lien social, orienter. Accompagner les personnes

Il s'agit d'une action à mener par le territoire lui-même.

Leadership : Associations, (UDAF 31, ADMR ...) AGAPEI

Autres collaborateurs: CCAS, CAF

Objectifs :

- ~ Aller vers, informer
- ~ Éviter l'isolement création de lien social
- ~ Orienter et accompagner les personnes

- Développer l'apprentissage à l'autodétermination dans le monde digital

Il s'agit d'une action à développer par le territoire et peut-être par l'association des Pyrénées.

Leadership : UDAF, AGAPEI, Département CD31/ CCAS/CIAS

Autres collaborateurs : Partenaires CIMER et partenariat public/privé.

Objectifs :

- ~ Accès au digital
- ~ Accès à l'apprentissage pour les personnes âgées, handicapées, isolées.

Ressources : Publiques et privées et lieux de proximité.

ACTIONS LIÉES À L'ENVIRONNEMENT ET À LA COMMUNAUTÉ (processus de priorisation du deuxième panel) :

104

- **Accessibilité** : rendre accessible tous les espaces communs.

Il s'agit d'une action à mener par le territoire lui-même.

Leadership : Mairie, Com Com

Objectifs :

- ~ **Supprimer les barrières physiques** pour permettre à toutes les personnes d'accéder librement aux espaces communs.
- ~ **Adapter les espaces et la signalétique** pour qu'ils soient compréhensibles et utilisables par tous, y compris les personnes en situation de handicap.
- ~ **Promouvoir une culture de l'inclusion** en sensibilisant les usagers et le personnel à l'importance de l'accessibilité universelle.

Ressources : Mairie et Com com

- **Sensibilisation dans les écoles (Inclus information professionnelle)**. Initier dès le plus jeune âge à la notion d'inclusion et d'autonomie.

Leadership : Éducation nationale, Rectorat

Collaboration : UNAF

Objectifs :

- ~ Sensibilisation, formation coordination coopération entre professionnel, société civile dans leur vie indépendante.
- ~ Action pilote dans la Haute Garonne et étendre la demande

Ressources : subventions publiques.

ACTIONS LIÉES AUX SERVICES ET AUX SOUTIENS (processus de hiérarchisation du troisième panel) :

- Garantir l'accès aux droits. Formation commune de l'ensemble des acteurs (bénévoles, aidants, bénéficiaires).

Action : Revendiquée par l'Association des Pyrénées.

Leadership : Consortium des associations

Collaboration : Toutes les associations locales concernées

Objectifs :

- ~ **Former l'ensemble des acteurs** (bénévoles, aidants, bénéficiaires) pour qu'ils connaissent les droits fondamentaux et les dispositifs existants.
- ~ **Faciliter l'accès à l'information** en rendant les ressources juridiques et administratives claires, compréhensibles et accessibles à tous.

- ~ **Renforcer la capacité d’agir des personnes** afin qu’elles puissent faire valoir leurs droits et participer activement aux décisions qui les concernent.

- Dispositifs de coordination inter-services. Mettre en place des CCA dans la municipalité. Détection et accompagnement précoce.

106

Il s'agit d'une action à revendiquer auprès de l'administration publique en collaboration avec le territoire et des tiers.

Leadership : Ministère de la solidarité

Objectifs :

- ~ **Mettre en place des Commissions Communales d’Accessibilité (CCA)** pour assurer la coordination entre les différents services et acteurs locaux.
- ~ **Améliorer la communication et la coopération inter-services** (sociaux, sanitaires, éducatifs, associatifs) afin d’assurer un accompagnement cohérent des personnes. **Ressources :** Législation
- ~ **Renforcer la détection et l’accompagnement précoces** des situations de vulnérabilité pour prévenir l’exclusion et favoriser l’autonomie.

Cinquième séminaire du laboratoire vivant CIMER « Conclusion et présentation du rapport provisoire et réflexion sur la prise de conscience personnelle et engagement futur. »

Le 13 Novembre 2025, le quatrième séminaire du laboratoire vivant CIMER intitulé « Conclusion et présentation du rapport provisoire et réflexion sur la prise de conscience personnelle et engagement futur. » en Vallée des Gaves.

12 personnes ont participé à ce cinquième séminaire. Il s'agit de professionnels d'organismes d'accompagnement et de soutien aux personnes handicapées, dépendantes, âgées et fragiles.

Les dimensions abordées ont été la conclusion et présentation du rapport provisoire et réflexion sur la prise de conscience personnelle et engagement futur. Description des dynamiques mises en place.

À partir de ces dimensions, tout d'abord nous avons exposé les conclusions provisoires concernant la réalisation de tous les living lab et ensuite nous avons demandé aux participants de répondre de manière individuelle à trois questions.

- Ai-je pris conscience de nouvelles choses concernant la vie autonome ?
- Ai-je plus envie de m'impliquer pour améliorer ma vie autonome et celle des autres ? Qu'est-ce qui t'a le plus intéressé ?
- A quelles actions prioritaires aimerais-je participer ou collaborer ? De quelle manière ?

Pour terminer nous avons effectué un dernier tour de table pour partager les réponses aux questions.

a) Recueil des réponses aux questions

Conscience

Ai-je pris conscience de nouvelles choses concernant la vie autonome ?

Lesquelles ?

108

- Découverts de certains dispositifs existants.
- Prise de conscience et découvertes des difficultés particulières dans les secteurs autres que les agglomérations. Néanmoins, l'inclusion est imparfaite parfois.
- Problématique, très individuelles et solutions à personnaliser
- Après 30 ans en étant administrateurs de l'ADMR et adjoint au maire. Je connais très bien les problèmes de l'autonomie.
- J'ai pris conscience que ces personnes handicapées n'ont pas les informations des aides et bénéfices possibles et restent isolées.
- La complexité des problèmes que rencontrent les personnes âgées et handicapées en zones de montagne et rurale.
- J'ai pris conscience de l'existence de droit dans la convention internationale pour les personnes handicapées. Les besoins de chaque territoire sont spécifiques.
- J'ai été plus informée.
- Il y a la famille, les institutions et les associations, mais l'important est de former le personnel à la vie autonome.
- Réflexion sur la prise en compte sur le vieillissement et le public.

Engagement

Ai-je plus envie de m'impliquer pour améliorer ma vie autonome et celle des autres ?

Qu'est-ce qui t'a le plus intéressé ?

109

- Je veux m'engager pour améliorer la vie autonome des personnes concernées.
- J'étais déjà impliquée et je le reste.
- Engagement nécessaire de l'UDAF/URAF Occitanie.
- Je suis impliquée, mais je voudrais arriver à susciter plus de bénévolat et de non-lucratif.
- Je suis déjà engagé professionnellement, je souhaite le faire davantage à titre personnel être au service des actions.
- Se rencontrer avec les Espagnols à Argelès ou la Vall d'Aran m'intéresse beaucoup.
- La connaissance de la situation me pousse à m'impliquer dans l'amélioration de la vie autonome des autres et m'oblige à entretenir mon autonomie.
- Développer l'intelligence collective les instances partagées la démocratie sociale et Muti partenariats pour partager les réflexions et agir ensemble.
- Je peux m'engager pour partager mon expérience avec d'autres institutions, écoles...
- Je souhaiterais donner un peu de mon temps pour aider les autres.

Actions Transformatrices

À quelles actions prioritaires aimerais-je participer ou collaborer ?

De quelle manière ?

110

- Je veux collaborer avec l'action numéro 5 et surtout donner naissance à une intelligence collective porteur des actions prioritaires.
- Collaborer à l'évolution à l'aide à la personne
- Comment faire vivre cette dynamique de rencontres living Lab sur le long terme ?
- Poursuivre la dynamique, porter cette démarche auprès des acteurs politiques, institutionnels. Valoriser la démarche d'action.
- Promouvoir l'autonomisation des personnes et l'apprentissage numérique au travers de mon action accessibilité et de mon réseau.
- Participer à des réunions pour être encore plus informée
- Travailler sur l'organisation d'un guichet unique efficient pour tous.
- Proposer un accès unique à l'information et aux services.
- Améliorer les actions type guichet unique. Informer les personnes de leurs droits. Allers vers.
- Être plus vigilants avec le public que j'accompagne et faire remonter leurs difficultés.

b) Conclusions du dernier séminaire

Le processus Living Lab CIMER mené à Saint-Gaudens met en évidence un territoire à la fois dynamique, engagé et riche d'acteurs locaux, mais confronté à des limites structurelles qui freinent encore la pleine réalisation du droit à la vie autonome. Les contributions

recueillies au fil des séminaires, complétées par l'activité finale, montrent clairement que Saint-Gaudens se trouve dans une **phase de transition inclusive**, disposant d'atouts solides mais exigeant une transformation systémique pour progresser vers une autonomie accessible à toutes et tous.

1. Un territoire avec une forte présence associative mais marqué par des défis sociaux et culturels persistants

Saint-Gaudens bénéficie d'un **écosystème d'acteurs dense** : associations, services sociaux et médico-sociaux, structures d'aide à domicile, institutions publiques, bénévoles et collectifs citoyens. Cette richesse constitue un véritable pilier pour la construction de trajectoires d'autonomie.

Le rapport territorial souligne d'ailleurs l'importance de **valoriser ce réseau et de soutenir ses actions**, souvent limitées par le manque de moyens humains, financiers ou logistiques

Cependant, le territoire fait face à des entraves structurelles notables :

- **Méconnaissance du droit à la vie autonome** (87,5 % des répondants l'identifient comme un obstacle majeur)
- **Manque de sensibilisation sociale autour du handicap, du vieillissement et de la dépendance** (75 %)
- **Difficultés économiques impactant l'indépendance** (62,5 %)
- **Insuffisance du logement adapté et de l'accessibilité universelle**
- **Ruptures dans les parcours en raison d'une coordination incomplète entre acteurs**

La combinaison de ces facteurs confirme que le territoire se situe à un **niveau d'inclusion intermédiaire**, où les conditions permettent une participation partielle mais encore insuffisante pour garantir une vie réellement autonome

2. Une prise de conscience collective renforcée par la co-présence de professionnels et de personnes concernées

Saint-Gaudens se distingue par un échantillon particulièrement diversifié lors des enquêtes : personnes handicapées (25 %), professionnels (37,5 %), représentants d'organismes partenaires (25 %) et responsables institutionnels (12,5 %)

Cette diversité a permis des échanges ancrés dans l'expérience vécue, révélant plusieurs prises de conscience fortes :

- Découverte de dispositifs méconnus ou sous-utilisés
- Compréhension accrue des difficultés spécifiques des zones rurales et de montagne
- Visualisation plus claire de la **complexité des situations**, notamment liées à l'isolement, au vieillissement et à la dépendance
- Mise en lumière du décalage entre l'offre institutionnelle et les besoins réels des personnes
- Découverte ou approfondissement des droits inscrits dans la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées (ONU)

112

Beaucoup ont également pris conscience que les personnes concernées **manquent d'informations fondamentales**, ce qui les maintient isolées ou hors des dispositifs d'aide existants.

3. Un engagement important, déjà présent mais à structurer et à renforcer

Les réponses montrent que les participants sont déjà largement engagés – professionnellement ou bénévolement – et que le Living Lab a augmenté leur motivation à agir. Plusieurs tendances ressortent :

- Une volonté forte de **partager les expériences et les savoirs**, y compris avec les territoires transfrontaliers (ex. Argelès, Vall d'Aran)
- Un désir d'**entretenir l'autonomie personnelle tout en soutenant celle des autres**
- L'importance accordée à la **démocratie sociale**, à l'intelligence collective et aux partenariats
- L'envie d'**encourager le bénévolat**, de renforcer les réseaux associatifs et d'impliquer davantage les habitants
- Le souhait d'être « plus vigilant » dans l'accompagnement et de faire remonter les difficultés

Cette dynamique d'engagement conforte l'idée que Saint-Gaudens peut devenir un **territoire moteur en matière de coopération territoriale et de participation citoyenne**.

4. Des volontés d'action centrées sur l'apprentissage numérique, l'accessibilité et le guichet unique

Les actions que les participants souhaitent soutenir correspondent directement aux six axes prioritaires identifiés lors du séminaire (voir page 5 du document)

Les contributions indiquent une envie forte de travailler sur :

► L'information, la formation et la sensibilisation

Plusieurs participants souhaitent agir pour mieux informer les populations, créer des outils accessibles, et améliorer les dispositifs d'aller-vers.

► L'autodétermination et l'apprentissage numérique

Les outils numériques sont jugés essentiels pour l'accès aux droits, aux services, à la santé et à la participation citoyenne. Des participants proposent de mettre leur expertise au service de cette action.

► L'accessibilité universelle et la mobilité inclusive

Cette priorité est citée comme centrale : mise en accessibilité des lieux, transports adaptés, droits aux aides techniques.

► La coordination des services et la gouvernance territoriale

La volonté de "faire vivre la dynamique Living Lab" sur le long terme revient fréquemment.

► Le guichet unique itinérant ou centralisé

Plusieurs répondants veulent contribuer à :

- Organiser un guichet unique efficace,
- L'améliorer,
- Promouvoir l'accès unique à l'information,
- L'articuler avec les actions d'aller-vers.

► Le renforcement des liens communautaires et du bénévolat

Beaucoup souhaitent redonner une place centrale à la solidarité de proximité, créer des espaces de rencontres, et encourager l'implication citoyenne.

Conclusion finale : un territoire en transition inclusive, porteur d'innovation sociale

Les travaux du Living Lab CIMER montrent que Saint-Gaudens est un territoire :

- **Riche en ressources humaines,**
- **Doté d'une forte culture de solidarité,**
- **Capable de mobiliser un large éventail d'acteurs,**
- mais aussi **marqué par des défis structurels profonds** (coordination, sensibilisation sociale, inégalités d'accès à l'information et au logement adapté).

Le processus CIMER a permis :

- De créer un espace de dialogue entre institutions, personnes concernées et associations,

- D'ancrer une conscience collective autour du droit à la vie autonome,
- D'identifier des priorités claires et partagées,
- De renforcer la participation citoyenne et l'inter-connaissance des acteurs,
- Et de poser les bases d'une **gouvernance territoriale plus inclusive**.

Saint-Gaudens apparaît désormais comme un **territoire en transition**, où les fondations sont posées pour construire, à moyen terme, un modèle durable de vie autonome en milieu rural.

L'enjeu des prochaines années sera de transformer ces priorités en actions pérennes, soutenues par une véritable stratégie territoriale, afin que chaque habitant quel que soit son âge, sa condition ou son parcours puisse vivre, choisir et participer pleinement à la vie sociale dans le respect de sa dignité et de ses droits.

9. Annexe IV. Enquêtes

9.1. Enquête en ligne sur la vie autonome dans le territoire

Enquête Communautés inclusives de montagne et d'environnements ruraux pour le droit de vivre de manière indépendante.

Présentation et mot de bienvenue

Cher participant, chère participante,

Merci de votre intérêt et de votre participation au projet CIMER. Nous souhaitons mieux connaître la vie des personnes handicapées, dépendantes ou âgées dans votre région, votre village ou votre ville. Votre avis nous aidera à améliorer les conditions permettant à tous de vivre de manière autonome et de participer pleinement à la vie de leur communauté.

L'article 19 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées reconnaît « le droit de toutes les personnes handicapées de vivre dans la communauté, avec des choix équivalents à ceux des autres ».

Ses aspects clés sont les suivants :

1. Avoir les mêmes opportunités que le reste de la société.
2. Pouvoir décider de sa propre vie, choisir où vivre et avec qui vivre, et pouvoir développer son propre projet de vie.
3. Participer activement à la vie de la communauté. Rendre celle-ci pleinement accessible et inclusive.
4. Disposer des services et du soutien nécessaires, notamment d'une assistance personnelle.
5. Accéder aux services de la communauté de manière inclusive.

Le questionnaire est court, facile à remplir et anonyme. Si vous avez besoin d'aide pour le remplir, vous pouvez demander l'aide d'une personne de confiance.

Qu'est-ce que le CIMER ?

CIMER est un projet mené par huit entités sociales des deux côtés des Pyrénées qui vise à améliorer la vie des personnes handicapées, dépendantes ou âgées dans les zones rurales et montagneuses.

Nous travaillons avec des associations, des institutions et des communautés afin que toutes les personnes puissent vivre dans leur environnement sans avoir à quitter leur lieu de vie ou leur environnement proche en raison d'un handicap, d'une dépendance ou d'une fragilité.

Nous voulons que tout le monde ait les mêmes droits et les mêmes chances de décider où et comment il souhaite vivre.

Vous trouverez plus d'informations sur notre site web : <https://cimerinclusion.eu/>

1. Où vivez-vous ?

Sélectionnez l'option qui décrit le mieux votre lieu de résidence ou de travail :

- La Noguera
- El Ripollès
- La Garrotxa
- La Cerdagne
- La Jacetania
- La Vall d'Aran
- Nord-est toulousain
- Saint-Gaudens
- Tarascon

2. Quelle est votre situation ?

Choisissez la ou les options qui vous décrivent le mieux :

- ☐ Je suis une personne handicapée, dépendante ou âgée.
- ☐ Je suis un membre de la famille, un ami ou un proche d'une personne dans cette situation : personne handicapée, dépendante ou âgée.
- ☐ Je travaille en tant que professionnel expert dans le domaine des services sociaux ou de l'inclusion.
- ☐ Je suis une personne élue représentante d'une institution publique liée à l'inclusion des personnes handicapées, dépendantes, âgées et/ou fragiles.
- ☐ Je représente l'une des entités partenaires du CIMER.
- ☐ Je représente une entité qui collabore avec le CIMER.

- ☐ Je travaille dans une organisation sociale intéressée par l'inclusion.
- ☐ J'ai une expérience pertinente dans la promotion de la vie autonome.

3. D'après votre expérience ou vos connaissances, pensez-vous que le droit de vivre de manière indépendante est respecté dans votre région, votre village ou votre ville ?

- ☐ Oui
- ☐ Non

118

4. Quelles sont les difficultés rencontrées dans votre région ?

Sélectionnez les **obstacles qui entravent l'autonomie et la participation à la vie communautaire** :

(Vous pouvez choisir plusieurs options)

- ☐ Il n'y a pas suffisamment d'espaces ou d'activités publics accessibles pour participer (loisirs, culture, etc.)
- ☐ Il est difficile de se déplacer confortablement et en toute sécurité, quelle que soit ma condition et ma situation.
- ☐ Les gens connaissent mal le droit à l'autonomie.
- ☐ Il y a un manque de sensibilité à l'égard du handicap, de la dépendance ou de la vieillesse et de la fragilité.
- ☐ Manque d'autonomie (ou de force individuelle) des personnes elles-mêmes en matière de compétences pour une vie indépendante.
- ☐ Les difficultés économiques des personnes elles-mêmes affectent leur indépendance.
- ☐ Manque de formation des professionnels qui apportent leur soutien ou travaillent dans les services sociaux, notamment pour aider les personnes à réaliser leurs projets de vie autonome.
- ☐ Il n'y a pas suffisamment de services ou de soutiens spécialisés.

- Absence ou insuffisance de soutiens en matière d'assistance personnelle. (L'assistance personnelle est un service dans le cadre duquel une personne aide une autre personne dans sa vie quotidienne. La personne qui reçoit de l'aide décide de ce dont elle a besoin et de la manière dont elle souhaite être aidée.)
- Manque de produits et de technologies d'assistance.
- Il est difficile de trouver des logements accessibles et adaptés.
- Autres (préciser) : _____

5. Comment évalueriez-vous les conditions d'inclusion, permettant de mener une vie indépendante, que vous observez dans la région où vous vivez, dans votre village, votre ville et votre région proche ?

Veuillez noter chaque aspect de 1 à 5, où :

1 = Pas du tout inclusif

2 = Peu inclusif

3 = Partiellement inclusif

4 = Très inclusif

5 = Totalelement inclusif

Aspects à évaluer :	1 = Pas inclusif	2 = Peu inclusif	3 = Partiellement inclusif	4 = Très inclusif	5 = Totalelement inclusif

Accès à tous les types d'espaces ou de ressources publics, c'est-à-dire aux lieux et activités participatifs tels que la culture et les loisirs.	☐	☐	☐	☐	☐
Facilité à se déplacer de manière sûre et confortable.	☐	☐	☐	☐	☐
Connaissance de la vie autonome et de la participation à la communauté.	☐	☐	☐	☐	☐
Sensibilisation de la population au handicap, à la dépendance, à la vieillesse et à la fragilité.	☐	☐	☐	☐	☐
L'autonomisation (ou la force individuelle) des personnes elles-mêmes dans leurs compétences pour une vie indépendante.	☐	☐	☐	☐	☐
Formation des professionnels qui apportent leur soutien ou travaillent dans les services sociaux, notamment pour aider les personnes à réaliser leurs projets de vie autonome ().	☐	☐	☐	☐	☐
Disponibilité de services et d'un soutien professionnels pour vivre de manière autonome dans la communauté.	☐	☐	☐	☐	☐
Existence d'aides à l'assistance personnelle.	☐	☐	☐	☐	☐

Accès à des produits et technologies d'aide à l'autonomie.	☐	☐	☐	☐	☐
Disponibilité de logements accessibles et adaptés.	☐	☐	☐	☐	☐

6. Commentaires supplémentaires

Si vous souhaitez partager une idée ou une expérience, vous pouvez l'écrire ici :

121

Merci beaucoup pour votre participation !

9.2. Enquêtes d'évaluation des séminaires Living Lab

Évaluation des séminaires Living Lab CIMER

Merci beaucoup d'avoir participé à ce processus participatif.
Afin d'améliorer les processus futurs et de mieux comprendre votre expérience, nous vous demandons de répondre à quelques questions sur la façon dont vous avez perçu votre participation.
Vos réponses nous seront très précieuses.
Le questionnaire est court et ne vous prendra que quelques minutes.

1. Comment évaluez-vous votre satisfaction générale à l'égard de ce séminaire Living lab CIMER ? Indiquez le chiffre qui correspond à votre degré de satisfaction.

122

1 Pas du tout satisfait	2 Peu satisfait	3 Partiellement satisfait	4 Très satisfait	5 Entièrement satisfait

2. Avez-vous trouvé facile de participer aux activités ?

Oui		Non	
-----	--	-----	--

3. Comment évaluez-vous la clarté des informations que vous avez reçues ?

1 Pas claires	2 Peu claires	3 Partiellement claire	4 Très claire	5 Totalement claire

4. Pensez-vous que vos opinions ont été entendues et prises en compte ?

Oui		Non	
-----	--	-----	--

5. Souhaitez-vous ajouter une suggestion ?

Merci pour votre collaboration !

10. Annexe V. Liste des participants

Conformément à la législation sur la protection des données personnelles et aux conditions contractuelles, la liste des participants n'est pas disponible auprès de la société de conseil Alter Civites et n'est donc pas jointe au présent rapport. À cet égard, étant donné que les participants aux différents séminaires du CIMER Lab Vital ont autorisé l'entité partenaire respective du CIMER à utiliser leurs données personnelles, ce sont ces dernières et leur équipe motrice qui intégreront, le cas échéant, ces informations dans les publications relatives à l'activité réalisée. De même, comme indiqué précédemment, il est possible d'intégrer dans les publications des extraits des entretiens réalisés, si les entités partenaires du CIMER en décident ainsi.